

**FONDS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LA
CONSOLIDATION DE LA PAIX
MODELE DE DOCUMENT DE PROJET**



DOCUMENT DE PROJET DU PBF

Pays : Madagascar

TITRE DU PROJET : Appui à la protection des jeunes défenseuses et défenseurs des droits humains engagés dans l'espace civique pour une paix sociale inclusive et durable

NUMERO de Projet / portail Gateway du MPTF-O (pour les projets en cours) :

Modalité de financement du PBF : <input checked="" type="checkbox"/> IRF <input type="checkbox"/> PRF	Indiquer si les fonds doivent être déboursés dans un fonds d'affectation spéciale ("Trust Fund") (au lieu des comptes des organisations bénéficiaires) : <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale national <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale régional Nom du fonds d'affectation spéciale :
--	---

Liste de l'ensemble des agences bénéficiaires directes des fonds du PBF (en commençant par l'agence chef de file), type d'organisation (ONU, ONG etc.) :

- Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (HCDH)
- Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO)
- Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF)

Liste des partenaires d'exécution supplémentaires, gouvernementaux et non gouvernementaux: spécifiez le type d'organisation (gouvernement, ONGI, OSC locale) :

OSC-s locales de jeunes et de femmes (bénéficiaires directes) :

- 9 Observatoires régionaux des droits humains par les jeunes
- 8 Comités de paix et Réseaux de jeunes associés
- Observatoire national des droits humains
- ONG Studio Sifaka
- Jeunes croix rouge malagasy
- Association des Jeunes Journalistes
- JCI, Jeunes Chambres de commerce
- Gender Links
- Conseil National des Femmes de Madagascar (CNFM)
- Junior Reporters Clubs (JCR)
- Ureporters
- Factiviste (Structure travaillant avec la sécurité numérique)
- Associations sans discrimination : Queer Place, Mifofo Olo-mazoto, Solidarité (ONG), Alternative Madagascar, PFPHMAD (Plateforme des fédérations des personnes handicapées de Madagascar)

OSC-s locales (bénéficiaires directes) :

- Plateformes Nationale et Régionales des Organisations de la Société civile à Madagascar
- TI-MG
- Réseau Trandraka, journalistes d'investigation
- Association Ivorary
- E-Tafo
- ONG Ilontsera (Observatoire des médias)

- ONG Tolotsoa (Structure travaillant avec la sécurité numérique)
- EISA Madagascar
- Croix rouge malagasy (CRM)
- Consortium National pour la Participation Citoyenne (CNPC) Conseils technique et appuis
- Les organisations du scoutisme des jeunes femmes et jeunes hommes : (Tily Eto Madagasikara (TEM), Mpanazava Eto Madagasikara (MEM...))
- COPH

Agences des Nations Unies (appuis techniques) :

- UNFPA
- PNUD

Gouvernement :

- Ministère de la Jeunesse et des Sports – Secrétariat Général, Direction Générale de la Jeunesse, Direction du Civisme, de la Paix et du Développement Durable, Direction de la Jeunesse et Rayonnement International, Services Éducation Cellule Environnementale ; Education pour la paix ; Education anti-corruption
- Ministère de la Jeunesse et des Sports - Maisons des jeunes
- Comité Interministériel pour la Jeunesse
- Ministère de la Sécurité Publique - Département en charge de la lutte contre la cybercriminalité
- Ministère de la Justice - Direction en charge des Droits humains et des Relations internationales - Cours et Tribunaux
- Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
- Secrétariat d'État chargé de la Gendarmerie
- Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation - Préfectures et Districts des zones d'interventions
- Médiature de la République
- Haut Conseil pour la Défense de la Démocratie et de l'Etat de Droit (HCDDDED)
- Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme (CNIDH)
- Universités Publiques

Partenaires (bénéficiaires directs) :

- Barreau de Madagascar (Ordre professionnel – OSC locale)
- Ecole de la magistrature (Étatique)
- Ecole des avocats Ecole de la Police Nationale (Étatique)
- Ecole de la Gendarmerie Nationale (Étatique)
- International Senior Lawyers Project

Durée du projet en mois^{1 2}: 24

Zones géographiques (à l'intérieur du pays) de mise en œuvre du projet :

Régions : Antananarivo, comme niveau central, Atsimo Andrefana, Atsinanana, Boeny, DIANA, Haute Mahatsiatra, SAVA, Anôsy, Menabe.

Ces zones ont été choisies en fonction des lieux d'implantation des partenaires de mise en œuvre des mécanismes de droits humains, allant dans le sens de leur autonomisation et de leur pérennisation. Les consultations nationales auprès de jeunes, réalisées en juin 2023 par UNICEF, révèlent également que les jeunes de ces régions sont engagés dans les actions de maintien de la cohésion sociale dans leurs communautés.

¹ La durée maximum des projets IRF est de 24 mois et PRF de 36 mois.

² Le commencement officiel du projet est la date du premier transfert du budget du projet de la part de MPTFO aux() entité(s) récipiendaire(s), comme indiqué sur la page du MPTFO Gateway.

Le projet relève-t-il d'une ou plusieurs des fenêtres de priorité PBF spécifiques ci-dessous :

- Initiative de promotion de l'égalité des sexes³
 Initiative de promotion des jeunes⁴
 Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. désengagement d'une mission de maintien de la paix)
 Projet transfrontalier ou régional

Budget total du projet PBF* (par agence bénéficiaire) :

HCDH : \$ 1 067 230.84

UNESCO : \$ 577 528.76

UNICEF : \$ 355 240.00

Total PBF : 1,999,999.60

**Le budget total approuvé et le versement de la deuxième tranche, ou toute tranche supplémentaire, sont soumis à la condition d'être approuvés par PBSO, et à la disponibilité des fonds sur le compte du PBF. L'agence coordinatrice doit démontrer la dépense/engagement d'au moins de 75% de la tranche précédente et la soumission de tous les rapports PBF dus dans la période écoulée.*

Toute autre source de financement destinée au projet (montant et source) :

PBF 1^{ère} tranche (70%) :

HCDH : \$ 747 061.79

UNESCO : \$ 404 270.13

UNICEF : \$ 248 668.72

Total : \$ 1,399,999.72

PBF 2^{ème} tranche* (30 %) :

HCDH : \$ 320 169.25

UNESCO : \$ 173 258.63

UNICEF : \$ 106 572.00

Total : \$ 599,999.88

PBF 3^{ème} tranche* (_ %) :

XXXX : \$ XXXXXX

XXXX : \$ XXXXXX

XXXX : \$ XXXXXX

Total : \$ XXXXXX

Fournir une brève description du projet (décrire le principal objectif du projet ; ne pas énumérer les résultats et les extraits) :

Sur une approche basée sur les droits humains, le projet vise à renforcer la protection des jeunes engagés pour la défense des droits humains (DH) dans l'espace civique. Ceci, en renforçant leurs capacités et celles des autorités étatiques pour appuyer les mécanismes de protection des droits humains et pour une meilleure ouverture de l'espace civique dans une démarche de prévention et d'apaisement des foyers de tensions liées aux frustrations latentes, encore plus attisées par le contexte politique et socio-économico-culturel actuel.

Les trois axes d'intervention sont :

- Accroître les capacités et les compétences des jeunes engagés pour la défense des droits humains dans l'espace civique pour une autoprotection qualifiée, responsable, professionnelle et sûre ;
- Accroître les capacités et l'engagement des autorités étatiques pour une meilleure protection institutionnelle des jeunes engagés dans la défense des droits humains dans l'espace civique ;
- Renforcer l'opérationnalisation, l'efficacité et la pérennisation des mesures de protection développées.

Résumez le processus de consultation du projet dans le pays avant la soumission au PBSO, y compris avec le Comité de pilotage du PBF, la société civile (y compris les organisations de femmes et de jeunes) et les communautés de parties prenantes (y compris les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés) :

Après la validation de l'idée de projet, reprise par la suite dans la note conceptuelle, par le Programme Management Team (PMT) et le United Nations Country Team (UNCT), le processus de consultations pour l'élaboration du document de projet s'est principalement fait à travers des consultations élargies à la partie nationale, à la société civile et auprès de jeunes.

³ Cochez cette case uniquement si le projet a été approuvé dans le cadre de l'appel à propositions spécial du PBF, l'Initiative de promotion de l'égalité des genres (GPI).

⁴ Cochez cette case uniquement si le projet a été approuvé dans le cadre de l'appel à propositions spécial du PBF, l'Initiative de promotion de la jeunesse (YPI).

De plus, la revue des résultats des consultations effectuées auprès de 350 jeunes (dans toutes les régions pour les consultations en ligne et à Toliara pour celles hors ligne), incluant des jeunes urbains et ruraux, instruits et à faible instruction en 2022 par HCDH et UNESCO, a démontré la pertinence de les reprendre pour le développement de ce document.

Selon l'enquête en ligne, 10% des répondants jeunes défenseurs des droits humains étaient issus de milieux ruraux, 44% ont indiqué faire partie d'une minorité ou de public vulnérable (personnes atteintes d'albinisme, apatrides, en situation de handicap, autres), dont 12% issus de minorités liées à leur orientation sexuelle, 50% étaient des femmes. Les consultations ont permis de confirmer que l'accès digital devient l'une des sources d'information dominante pour les populations jeunes, lettrées, des milieux urbains. Facebook est le premier site visité à Madagascar et l'une des premières sources d'information pour 91,6% des répondants. La deuxième source d'accès à l'information des jeunes sondés est la radio pour 53%.

Ont fait partie des consultations en 2023 également :

- Le Ministre de la Jeunesse et des Sports, la Directrice Générale de la Jeunesse et différents directeurs du même ministère ;
- les Préfets et membres de l'Organe Mixte de Conception (en charge de la coordination de la stratégie pour le maintien de l'ordre public de chaque circonscription) des régions Atsimo Andrefana, Analamanga, Menabe, Haute Mahatsiatra, Anôsy, Boeny et SAVA ;
- la plateforme nationale des organisations de la société civile à Madagascar ;
- les observatoires des droits humains, les comités de Paix et les réseaux de jeunes mis en place dans le cadre du projet RARY ARO MADA, appuyé par le PBF ;
- des associations de jeunes, de jeunes filles et de garçons au niveau de 07 régions en vue du projet.

Des consultations bilatérales auprès d'autres parties prenantes (les membres de la Plateforme régionale des OSC-s) de l'Atsimo Andrefana et d'Analamanga ont aussi été menées pour s'assurer de la cohérence du projet.

Une consultation nationale auprès de 991 jeunes (510 filles et 481 garçons) provenant de 7 régions (Analamanga, Atsimo Andrefana, Asinanana, Boeny, Diana, Anôsy, Menabe) du projet a également été menée par UNICEF Madagascar afin de cerner les problématiques et aspirations des jeunes sur les thématiques de la cohésion sociale et de la prévention des conflits dans leurs communautés. L'approche utilisée a été participative et a respecté les procédures éthiques d'entretien auprès des jeunes.

En Août 2023, Ureport qui est une plateforme digitale d'expression des jeunes a été utilisée pour lancer un sondage sur « l'engagement citoyen et la participation des jeunes dans la prévention des conflits en vue des élections » auprès de 21 457 Ureporters jeunes des 23 régions de Madagascar. Ceci a permis de mesurer la perception des jeunes sur la notion de paix, d'engagement civique et de participation citoyenne à Madagascar.

La rédaction du présent document de projet a été confiée à une équipe plus restreinte composée des trois agences récipiendaires qui ont une expertise dans la défense des droits humains, la protection de la liberté d'expression et l'appui à la jeunesse pour la construction d'une culture de la paix. Le ministère de la Jeunesse et des Sports y est également associé. Deux points focaux ont été désignés par le ministère pour se joindre à l'équipe des agences dans ce sens.

Degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes⁵ : Score 2

Spécifiez le pourcentage (50%) et le montant (\$1 000 000) du budget total du projet alloués aux activités directement liées à l'égalité entre les sexes / le renforcement des capacités des femmes :

Expliquez brièvement par quelle (s) intervention (s) principale (s) le projet contribuera à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes⁶ :

Des recherches et des analyses ont été menées afin d'identifier (i) les obstacles spécifiques et intersectionnels auxquels les femmes, et surtout les jeunes femmes, sont confrontées lorsqu'elles s'engagent dans l'espace civique, (ii) les risques de conflits liés au genre, à l'âge et à l'intersectionnalité, ainsi que le fait de savoir (iii) comment elles envisagent leur participation à ce projet de manière à surmonter ces défis.

En effet, la culture malgache, empreinte de patriarcat, exige des femmes qu'elles se conforment à un rôle de respectabilité qui se conjugue avec le silence, la soumission ; bref, qu'elles permettent toujours aux hommes de diriger. Cette culture malgache désapprouve les femmes qui osent s'exprimer ou faire des revendications publiques, surtout si des hommes sont présents et pourraient le faire à leur place. Les qualificatifs utilisés par la communauté pour désigner ce genre de femmes sont toujours sexistes et péjoratifs et dissuadent tout désir féminin d'aller contre la "nature" ("*akoho vavy maneno*", ou une poule qui chante à la place du coq).

À cette barrière culturelle s'ajoutent (i) l'inégalité d'accès des femmes aux opportunités, aux ressources, aux bénéfices, à la sphère décisionnelle, mais également aux réseaux professionnels, sans parler de (ii) l'absence de mentorat social et (iii) du manque de mécanismes de soutien aux femmes face aux diverses attaques dont elles sont fréquemment victimes, tels que les discours sexistes agressifs, voire de haine (surtout au vu de certains critères intersectionnels notamment de l'origine, du groupe d'appartenance, du niveau d'instruction, etc.).

Les jeunes femmes et les membres des minorités sexuelles osant partager ou imposer leurs opinions dans des forums en ligne, sont particulièrement vulnérables au harcèlement fondé sur le genre, comme des propos haineux, de la vengeance à caractère pornographique et des techniques d'humiliation spécifiques utilisées sur les réseaux sociaux, pouvant parfois se traduire dans le monde physique. Des réponses à des consultations en ligne de l'année dernière, effectuées dans le cadre de l'élaboration d'un document de projet pour le YPI 2022, montrent que 23% des femmes interrogées ont déclaré avoir déjà été victimes de harcèlement moral ou sexuel pour avoir pris position en ligne. Cette situation conduit fréquemment au choix du silence des femmes, jeunes ou non. De plus, la prise en compte de leurs opinions dans les processus décisionnels au niveau local, régional ou national est loin d'être acquise.

La situation dans les communautés rurales est encore plus difficile. Les rumeurs concernant la réputation d'une femme dans certaines de ces communautés, majoritairement et encore hermétiquement patriarcales, peuvent conduire à son expulsion de la communauté (si elle ne fera pas l'objet de passage sous épreuve « judiciaire » afin de déterminer sa culpabilité, pouvant porter atteinte à sa vie), voire de sa famille, si ces rumeurs sont liées à la transgression d'une règle communautaire stricte. La crainte inhérente à une telle règle affecte la volonté d'une femme rurale de s'exposer et d'exposer sa famille en cherchant à se mettre en avant à travers un engagement public.

Ces informations posent des défis particuliers à ce projet. Les organisations qui mettent en œuvre le projet s'engagent à donner aux jeunes femmes les moyens de contribuer activement à l'espace civique et d'être des bâtisseuses de paix et des agents de changement. Cependant, il faut veiller à ne pas les mettre en danger dans une culture qui réprime les femmes qui sortent de leurs rôles traditionnels. Les actions à mettre en œuvre seraient donc sensibles à l'intersectionnalité des femmes et des minorités bénéficiaires pour ne pas leur nuire.

⁵ **Score 3** pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 2 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 1 pour les projets qui contribuent d'une certaine manière à l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 30% du budget total).

⁶ Veuillez consulter la note d'orientation du PBF sur les calculs de marqueurs de genre et la consolidation de la paix sensible au genre

Les réponses des jeunes femmes interrogées en 2022 (HCDH, UNESCO, 2022)⁷ confortent sur le fait que celles-ci ont soit que leurs capacités soient renforcées de manière à avoir assez de substance pour oser s'engager et prendre la place qui leur revient dans l'espace civique. Le projet assurera donc une représentativité égale de la participation des jeunes femmes et des minorités d'un côté et, de l'autre, mettre en place des activités de discrimination positive permettront d'aller plus loin afin de garantir des résultats d'équité en faveur des jeunes femmes. Ceci, grâce à des activités spécifiques axées sur l'autonomisation, le soutien et la protection.

De nombreuses demandes d'opportunités d'apprentissage, de construction de contenus discursifs influençant, d'expression en public et de développement personnel, sans la menace d'une réaction culturelle négative, ont en effet été exprimées lors des consultations. Les activités permettront également de créer des réseaux de soutien pour les femmes participant au projet, notamment des programmes de tutorat et le développement de mécanismes de protection sensibles aux femmes et aux minorités. Des stratégies de protection basées sur l'intersectionnalité de genre pour l'engagement en ligne seront développées. Dans le même temps, les activités comprendront des actions visant à promouvoir une masculinité positive et à renforcer l'engagement des femmes dans l'espace civique par l'alliance avec des jeunes engagés et des acteurs masculins étatiques et non étatiques.

Des activités sur l'autonomisation des femmes vont développer pour celles-ci l'acquisition de pouvoirs, de contrôle sur leur vie et le développement d'une capacité à réaliser des choix. Ces pouvoirs étant (i) le pouvoir intérieur se référant à l'estime de soi ainsi que ses capacités à défendre ses points de vue, à influencer sa propre vie ou encore à emprunter des voies de changement ; (ii) le pouvoir sur l'autre en ayant les capacités reconnues de pouvoir être une guide, une modèle sociale même dans un rôle habituellement reconnu à un homme ; (iii) le pouvoir de prendre des décisions sans une influence externe et de résoudre des problèmes en développant une certaine créativité, rendant aptes à accomplir des choses (savoir et savoir-faire) ; (iv) le pouvoir avec les autres femmes par leur solidarité, leurs capacités à s'organiser pour négocier et défendre un objectif commun en partageant une même vision.

De manière plus pratique et mesurable, les questions liées à l'égalité des sexes feront partie intégrante des thématiques à traiter dans chaque formation, dans l'état des lieux, dans les outils à développer, dans les initiatives à soutenir, dans le mécanisme à appuyer. Les données à collecter seront ventilées par âge et sexe. Toutes les formations comprendront une session sur l'égalité femmes-hommes. L'utilisation du budget sera sensible au genre. Sa planification inclut, pour chaque activité la considération du respect de l'intégration du genre, pour 50% en moyenne du montant total. Toute consultation ou identification des bénéficiaires et des partenaires de mise en œuvre respectera la représentativité et la participation égale des femmes et des hommes. Le recrutement du personnel va également tenir compte des candidatures qualifiées des femmes et des minorités.

Degré de risque du projet⁸ : 2

Le projet pilote-t-il de nouvelles approches ? Oui

La conception du projet intègre-t-elle des considérations liées au climat, à la paix et à la sécurité ? Oui

Sélectionner le domaine de priorité de l'intervention (« focus area ») du PBF résumant au mieux l'objet du projet (choisir un domaine seulement⁹) : **Promouvoir la coexistence et la résolution pacifique des conflits**

⁷ Consultations effectuées en ligne et hors ligne par OHCHR, UNESCO et TI-MG dans le cadre de l'élaboration du Document de projet pour le YPI 2022.

⁸ 0 = risque faible pour la réalisation des résultats

1 = risque moyen pour la réalisation des résultats

2 = risque élevé pour la réalisation des résultats

⁹ (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique

(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits

(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux

(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale ;

(4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

Le cas échéant, les résultats du UNSDCF 2024-2028 auxquels le projet contribue :

- Priorité stratégique 1: Renforcer la bonne gouvernance, l'Etat de droit et la sécurité
- Priorité stratégique 2 : Assurer le développement du capital humain

Objectifs et cibles de développement durable auxquels le projet contribue :

Le projet contribue à la réalisation des ODD :

- 5 – « Egalité entre les sexes » (5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.a, 5.b)
- 10 – « Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein » (10.2, 10.3, 10.6).
- 16 – « Promouvoir une société pacifique et inclusive pour le développement durable, l'accès à la justice pour tous et créer des institutions efficaces, redevables et inclusives à tous les niveaux » (16.1, 16.2, 16.3, 16.5, 16.6, 16.7, 16.10, 16.a, 16.b), et de
- 17 concernant le partenariat avec les jeunes (17.3, 17.5, 17.6, 17.9, 17.16, 17.17, 17.18)

Le projet contribue à la réalisation des recommandations de l'Examen périodique universel 2019, notamment les recommandations n° 121.6, 21.7, 21.9, 121.16, 21.19, 121.53, 121.55, 121.56, 121.58, 121.59, 121.94, 121.95, 121.96, 121.97, 121.109, 121.118, 121.120, 121.21, 121.122, 121.123, 121.124, 121.125, 121.127, 121.130, 121.131, 121.133, 121.159.

Type de demande :

Nouveau projet :

Révision de projet :

Pour les révisions de projet, sélectionnez tous les changements pertinents et fournir une brève justification à la fin du document :

Extension de la durée : Durée additionnelle du projet en mois :

Changement de résultat / sujet :

Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget :

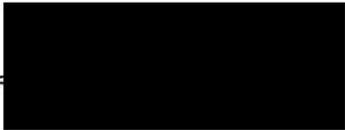
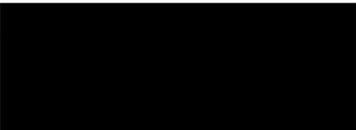
Budget PBF supplémentaire : Budget supplémentaire par agence bénéficiaire :

USD XXXXX

Brève justification de la révision:

NB : s'il s'agit d'une révision, indiquer chaque changement du document de projet en rouge ou en MODE RÉVISION. Inclure également un nouveau cadre de résultats et un budget en indiquant clairement les changements apportés. Les parties sans modifications restent les mêmes. De nouvelles signatures seront requises.

SIGNATURES DU PROJET :

<p>AGENCE RECIPIENDAIRE¹⁰</p> <p>Nom : Abdul Fofana Chef, Services de soutien et de gestion des programmes</p> <p>Signature </p> <p>Nom de l'agence : Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (HCDH) Date et visa : 12/Oct/2023</p>	<p>Représentant du gouvernement national</p> <p>Nom : Ralaivao Lovatiako Michel D. Secrétaire Général du Ministère de la Jeunesse et des Sports</p> <p>Signature </p> <p>Nom de l'entité : Ministère de la Jeunesse et des Sports Date et visa : 13 octobre 2023</p>
<p>AGENCE RECIPIENDAIRE¹¹</p> <p>Nom : Alexandros Makarigakis Bureau Régional Multisectoriel de l'UNESCO pour l'Afrique de l'Est à Nairobi</p> <p>Signature : </p> <p>Nom de l'agence : Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO) Date et visa : 12 octobre 2023</p>	<p>AGENCE RECIPIENDAIRE¹²</p> <p>Nom : Christine Jaulmes Représentante Résidente, Madagascar</p> <p>Signature : </p> <p>Nom de l'agence : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) Date et visa : 13 octobre 2023</p>
<p>Coordonnateur résident</p> <p>Nom : Issa Sanogo</p> <p>Signature </p> <p>Titre : Coordonnateur Résident, Madagascar Date et visa : 11/10/2023</p>	<p>Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO)</p> <p>Elizabeth Spehar</p> <p>Signature </p> <p>Sous-Secrétaire générale chargée du Bureau d'appui à la consolidation de la paix Date et visa : 29/12/2023</p>

¹⁰ Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence bénéficiaire du projet.

¹¹ Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence bénéficiaire du projet.

¹² Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence bénéficiaire du projet.

I. Contexte de consolidation de la paix et justification de l'appui de PBF (4 pages max)

- a) Décrire brièvement les conclusions principales de l'analyse de conflit en ce qui concerne les principales thématiques du projet. Comment le projet compte-t-il répondre aux causes structurelles et principaux facteurs de tensions / conflits ? Fournir une analyse des acteurs clefs et des principales parties prenantes ayant un impact ou étant sensibles aux principaux facteurs de tension visés par le projet. Cette analyse doit être sensible au genre et à l'âge.

Analyse socio-économique des jeunes défenseurs des droits humains à Madagascar :

Selon les derniers résultats globaux du recensement général de 2018 de Madagascar, 33,8% de la population, soit 9,7 millions, a entre 14-30 ans, constituant les jeunes malgaches au sens donné par le ministère de la Jeunesse. Or, selon les dernières données de l'ONU, la situation de pauvreté touche spécifiquement les jeunes : 6 jeunes sur 10 vivent dans des ménages pauvres et 69% sont des travailleurs dans l'économie informelle et 2,5% d'entre eux évoluent dans l'entrepreneuriat. A cela s'ajoute leur invisibilité dans les systèmes de concertation et de décision. Ces défis auxquels sont confrontés les jeunes pour accéder à leurs droits économiques, sociaux et culturels, ainsi qu'à leurs droits civils et politiques, crée une situation volatile de compétitivité accrue et d'opportunités réduites ainsi que des frustrations non exprimées et non gérées ouvertement, dues notamment à la non prise en compte de leurs principales préoccupations.

Par ailleurs (i) de multiples fractures sociales (connectés/non connectés ; urbains/ruraux ; instruits/faible instruction ; aînés/cadets ; hommes/femmes), affectent les capacités de négociations et de propositions des jeunes, renforcées par (ii) un accès à une information fiable, de qualité et transparente perçues comme non suffisante, facilitant la manipulation des informations et des populations par la même occasion.

Indicator→ Country\	Population (m) ¹³	HDI ¹⁴	GNI (\$) ¹⁵	Literacy ¹⁶	Schooling ¹⁷	Media Free dom ¹⁸	Internet Access % ¹⁹	Corruption Index ²⁰
Madagascar	27	0.501	1484	64.66	5.1	101	22.3	26/142

Ces éléments de contexte sont des facteurs réels de conflits à l'instar des différentes crises socio-politiques (1972, 1991, 2002, 2009) dont la force était accrue par la participation des jeunes aux descentes dans la rue.

Afin de mieux illustrer cette situation qui mérite une attention particulière, il est opportun de s'appuyer sur (i) la constitution de la population selon le milieu de résidence pour chaque région objet de l'intervention, et sur (ii) le pourcentage d'accès à l'information des populations de ces régions par sexe et tranche d'âge, en ce qui concerne notre cible :

¹³ World Population Prospects - Population Division - United Nations <https://population.un.org/wpp/>

¹⁴ UNDP Human Development Reports <https://hdr.undp.org/data-center/human-development-index#/indicies/HDI>

¹⁵ <https://hdr.undp.org/data-center/human-development-index#/indicies/HDI>

¹⁶ <https://worldpopulationreview.com/country-rankings/literacy-rate-by-country>

¹⁷ Mean years of schooling <https://hdr.undp.org/data-center/human-development-index#/indicies/HDI>

¹⁸ Reporters without Borders World Press Freedom Index 2023, <https://rsf.org/en/index>

¹⁹ Internet penetration by country in Africa - <https://www.statista.com/statistics/1124283/internet-penetration-in-africa-by-country/>

²⁰ Transparency International Corruption Perception Index, score followed by rank <https://www.transparency.org/en/cpi/2022/index/com>

(I) Répartition de la population résidente de Madagascar par milieu de résidence et taux d'urbanisation selon la région

Région	Effectif par milieu de résidence			Taux d'urbanisation (%)
	Urbain	Rural	Ensemble	
Analamanga	1 371 135	2 252 790	3 623 925	38
Haute matsiatra	246 613	1 197 974	1 444 587	17
Atsinanana	407 358	1 071 114	1 478 472	28
Boeny	333 096	596 216	929 312	36
Atsimo andrefana	254 993	1 542 901	1 797 894	14
Anosy	130 600	678 451	809 051	16
Menabe	112 218	580 245	692 463	16
Diana	302 238	587 724	889 962	34
Sava	208 590	915 182	1 123 772	19

Source : MDG - INSTAT – RGPH2018 - TROISIEME RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITATION (RGPH-3), Décembre 2020, p.17

(II) Exposition aux médias : Hommes et Femmes
Pourcentage de femmes de 15–29 ans qui sont exposées à certains médias
EDSMD-V 2021, p.51-52

Caractéristique sociodémographique	Lit un journal, au moins, une fois par semaine		Regarde la télévision, au moins, une fois par semaine		Écoute la radio, au moins, une fois par semaine		Les trois médias, au moins, une fois par semaine		Aucun média, au moins, une fois par semaine	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Genre F / H										
Groupe d'âges										
15–19	3,20	5,00	20	17,9	36,8	31	1,6	1,6	55,4	60,10
20–24	3,8	4,4	16,9	18,3	39,2	31,1	1,8	1,6	53,8	59,10
25–29	4,5	4,6	17,4	17,6	39,3	33,1	2,1	2,1	54,6	59,50
Région										
Antananarivo	28,5	20,5	65,5	64,3	59	55,4	17,4	10,5	16,6	17,6
Analamanga sans Antananarivo	8,1	9,4	30,5	33,9	55,5	50,1	3,2	3,8	32	34,6
Haute matsiatra	2,1	3,9	9,9	10,7	40	31,4	0,5	1,4	55,9	64,7
Atsinanana	0,8	6	15,1	19,9	39,2	33,4	0,8	1,9	65,1	56,4
Boeny	3,3	3,8	22,5	23,2	35,6	30,4	1,6	1,2	53,3	58,1
Atsimo andrefana	2,4	0,4	24,9	21	22,1	10,4	1,5	0,4	67,4	74,2
Anosy	1,1	0	7,1	7,5	11	10,7	0,6	0	87,7	87,2
Menabe	0,2	0,5	2,9	4,3	27	18,3	0	0,4	73	80,4
Diana	3,1	5,1	32	28,7	44,7	37	1,6	2	45,4	48,5
Sava	0,9	2,5	20,8	17,1	54,6	39,9	0,2	0,8	41	24,5
Résidence										
Urbain	12,3	11,6	53	50,5	57,6	49,5	7,8	5,5	25	28,7
Rural	1,8	2,7	9,5	9,1	35,2	27,7	0,6	0,7	60,9	67,7

Source : Madagascar Enquête Démographique et de Santé 2021, EDSMD-V 2021, Août 2022, p.51-52

Ces tableaux brossent la situation de l'accès à l'information des jeunes de 15 à 29 ans, par tranche d'âge, par sexe, par région et par milieu de résidence dans les zones d'intervention. Cela reflète un faible niveau d'accès à des informations fiables et de qualité, ce qui rend ces populations vulnérables à la désinformation, aux discours de haine et à la manipulation. En outre, le manque de services dans de nombreuses zones rurales déconnecte les populations des autorités, ce qui exacerbe le risque de frustrations, d'abus et de conflit. Le tableau (II) permet d'anticiper les approches différenciées nécessaires et d'identifier les canaux de communication à privilégier selon la tranche d'âge, le sexe, la région et le milieu de résidence.

Analyse de conflit affectant les jeunes défenseurs des droits humains

D'un côté, depuis quelques années, les partenaires techniques et financiers (PTF-s) investissent sur le renforcement des organisations de la société civile (OSC-s) et sur la pérennisation de leurs structures. Avec les projets financés par PBF, l'autodétermination et la participation engagée des jeunes dans l'espace civique est en cours d'être également renforcées - un travail nécessaire pour une démocratie

inclusive, informée et redevable, avec des structures capables d'adresser les tensions et de prévenir les conflits.

De l'autre, les mécanismes de protection institutionnels ou non des personnes engagées dans ce même espace, incluant les défenseuses et défenseurs des droits humains, sont très faibles, méconnus et même non circonscrits clairement. Une telle situation expose les différents acteurs engagés ou encouragés à s'engager dans l'espace civique à des pratiques mouvantes, incertaines et dangereuses car non basées sur une connaissance rationnelle et claire de l'occupation de l'espace civique.

Selon le Rapport sur la situation des droits de l'Homme à Madagascar en 2022 de l'US Département of State, les principaux problèmes liés aux droits humains sont : « *les exécutions illégales ou arbitraires, y compris des exécutions extrajudiciaires ; la torture ou les cas de traitement ou de punition cruels, inhumains ou dégradants par des agents du gouvernement ; les conditions de vie difficiles et dangereuses dans les prisons ; les arrestations ou détentions arbitraires ; les prisonniers ou détenus politiques ; les problèmes sérieux d'indépendance du pouvoir judiciaire ; de graves restrictions à la liberté d'expression et des médias, notamment des arrestations ou des poursuites injustifiées de militants des réseaux sociaux, la censure et l'application de lois pénales sur la diffamation ; une ingérence substantielle dans la liberté de réunion pacifique ; une grave corruption du gouvernement ; l'absence d'enquêtes et d'obligation de rendre des comptes pour les violences basées sur le genre ; et la traite des êtres humains.* »

Selon toujours ce même rapport, des actions de poursuite et de sanctions ont été menées par le gouvernement à l'endroit de certains fonctionnaires, membres des forces de défense et de sécurité ou non, auteurs des abus ou ceux qui sont concernés par la corruption, « *toutefois, l'impunité reste un problème* ». Or, toute impunité est un facteur puissant de conflits, encore plus si des revendications y relatives sont relayées de manière spontanée, non conforme aux lois en vigueur, exposant leurs auteurs à des poursuites ou arrestations. Ces conclusions ont été renforcées par les consultations avec les acteurs étatiques et non étatiques lors de la préparation de cette proposition.

L'intervention estime donc nécessaire de renforcer (i) les capacités en autoprotection, par une connaissance qualifiée des règles, normes et standards internationaux d'occupation et de gestion de l'espace civique en adéquation avec les pratiques existantes, à l'endroit des jeunes s'engageant dans ledit espace ; (ii) les capacités des mécanismes institutionnels de protection en outillant les différents acteurs pour un meilleur engagement de collaboration ; (iii) l'opérationnalisation, l'efficacité et la pérennisation des mesures de protection existantes et développées.

De manière entièrement indépendante, des rapports de surveillance émanant des Observatoires des droits humains par les jeunes (Projet Rary Aro Mada, 2021-2023, financé par PBF), font également montre que les violations des droits humains ci-après sont récurrentes et dont le plus grand nombre reste impuni et constituent des foyers de tensions latents au sein des communautés : l'insécurité urbaine comme rurale perpétrée par des organisations de malfaiteurs armés ; les abus, exécutions sommaires et corruption perpétrés par les Forces de défense et de sécurité (FDS) ; les attaques à l'endroit des personnes atteintes d'albinisme ; l'accaparement massif de terrains ; les crimes environnementaux dans les aires protégées ; les viols sur mineure et mineurs ; les cas de vindicte populaire. Ces problématiques concernent de près les jeunes et hypothèquent leur avenir, qu'ils soient auteurs de ces violations ou victimes.

Une consultation nationale des jeunes de 10 à 30 ans, réalisée par UNICEF en juin 2023, s'est penchée sur les manifestations ainsi que sur les moyens de facilitation de la participation et de l'engagement des jeunes. Cette consultation a confirmé qu'il existe une proportion élevée chez les jeunes femmes (63,8%) qui déclarent qu'il n'existe aucune plateforme dédiée à l'expression de leurs opinions (UNICEF, Juin 2023). Culturellement, elles ont encore moins accès aux opportunités économiques et supportent le poids des responsabilités familiales. L'ancrage des schémas patriarcaux les empêche de s'émanciper. A cela s'accompagne une tendance par la société et leur internalisation à tolérer les violences sexuelles à leur égard. Elles sont marginalisées de l'espace civique et de la gouvernance, et leurs expériences sont rarement valorisées. Les perceptions de danger par manque de protection des personnes qui s'engagent dans l'espace civique, sont perçues avec encore plus d'acuité par elles. Cela, d'autant plus que la culture malgache est intolérante et plus critique à la moindre erreur pouvant entacher la réputation d'une femme.

Des consultations effectuées auprès de 350 jeunes urbains et ruraux, en ligne et hors ligne, par HCDH et UNESCO en 2022 ont démontré que le manque d'accès aux droits humains et la peur de s'exprimer ouvertement sont des facteurs basiques de conflit et d'instabilité, plus particulièrement la perception de l'impunité pour la corruption. 56% des jeunes interrogés en ligne ont déclaré que la période électorale (avant, pendant et après) présenterait un grand risque de conflit et qu'ils sont anxieux concernant la paix sociale quant aux résultats des élections de 2023. Leurs perceptions sur les restrictions de l'espace civique, en ligne et hors-ligne, étaient en augmentation, sans aucune explication de la part des autorités locales, régionales et nationales et sans protection pour ceux qui cherchent à défendre les droits humains. Ils ont déclaré que ces restrictions perçues renforcent leur sentiment d'insécurité, leur manque de confiance dans les structures gouvernementales et les mécanismes politiques, et leur réticence à s'engager dans l'espace civique, car ils craignent des représailles institutionnelles. L'absence de mécanismes suffisants et forts de protection des jeunes engagés dans l'espace civique fait craindre la présence d'opportunité de pérennisation qui risquerait de compromettre les investissements des bailleurs dans l'accroissement de la participation politique et citoyenne des jeunes.

75% des consultés indiquent ne pas se sentir en sécurité, voire en danger pour 7,6%, sur Internet pour exprimer leur opinion. Les types de menaces reçues concernaient : 23% de menaces à caractère politique, 39% de menaces socioculturelles, 26% de harcèlement moral ou sexuel. Face à une prise de conscience des déficits cités, des jeunes engagés se mobilisent à leurs niveaux afin de dénoncer, mettre en lumière des pratiques à améliorer, interpellier ou simplement expliquer. Ces mêmes jeunes restent exposés à différents types de menaces (intimidations, harcèlement) contre lesquels ils ne sont pas assez formés ou informés lorsqu'ils prennent position, revendiquent leurs droits ou expriment leurs opinions.

Cette constatation a été confirmée par l'évaluation externe du projet Rary Aro Mada.

60% des femmes consultées ont indiqué avoir déjà été victimes de menaces/harcèlements en ligne après avoir exprimé une opinion, (38% à caractère sexuel, moral ou physique) : elles sont spécifiquement vulnérables au phénomène de "*revenge porn*" et aux techniques d'humiliations spécifiques sur les réseaux sociaux qui peuvent parfois se traduire dans le monde physique. 77% de cette population sondée a déjà été victime de menaces en ligne dont 50% de harcèlement à caractère sexuel et/ou physique.

71% des consultés perçoivent le gouvernement et les politiciens comme sources de menaces, indiquant une très faible confiance dans les figures d'autorités gouvernementales. La banalisation et l'impunité accrues liées à la corruption, identifiées par les sondés, malgré les efforts consentis du gouvernement, constituent une source majeure de frustration pour les jeunes, les amenant à avoir de moins en moins confiance dans un système étatique fortement perçu comme corrompu et/ou mal gouverné.

Ainsi, malgré leur intérêt manifeste à jouer un rôle positif dans le développement du pays, les jeunes ne bénéficient pas souvent d'encadrement institutionnalisé ou non étatique pour s'exprimer et interagir efficacement avec les institutions étatiques. Lorsqu'elles et ils s'engagent, c'est alors avec fougue et au risque de leurs propres sécurité et intégrité, ainsi que celles de leurs familles, en cas de représailles.

Lesdites consultations montrent qu'un obstacle important à un engagement efficace des jeunes est le niveau de risque élevé auquel sont confrontés les défenseuses et défenseurs des droits humains, en particulier ceux qui luttent contre l'impunité pour la corruption. Certains ont choisi l'autocensure, d'autres ont été agressés physiquement et même assassinés. En raison du risque élevé d'une gestion démocratique de foule mal coordonnée par des forces de sécurité, il arrive que des manifestants soient blessés avec des risques élevés parfois d'être abattus, à l'instar du cas d'Ikong en août 2022.

Les mécanismes de protection existants pour la société civile ont tendance à être faibles, non coordonnés et ponctuels. Une telle situation décourage les jeunes à vouloir exprimer leurs réelles préoccupations, frustrations et suggestions, les exposant à des risques de manipulation par des « leaders charismatiques » pouvant les utiliser à des fins de troubles socio-politiques.

S'engager dans l'espace civique, en ligne ou hors-ligne, est perçu par les jeunes défenseurs des droits humains comme une activité à haut risque et les mécanismes de protection sont également encore perçus comme inadéquats et mal appliqués.

Outre la mise en place de nouveaux mécanismes, ce projet vise également à renforcer certains des mécanismes de protection existants pour les jeunes défenseuses et défenseurs des droits humains. En effet, des structures spécifiques pour les jeunes existent et sont de véritables opportunités à saisir pour l'intervention telles que les Maisons des jeunes en région, pilotées par le Ministère de la Jeunesse et des Sports, les espaces de dialogue entre les jeunes et les forces de défense et de sécurité.

Pour l'approche à adopter dans la mise en œuvre, il est prévu que le noyau de la mise en œuvre du projet s'appuiera sur les compétences acquises et à renforcer des jeunes constituant les observatoires des droits humains (et qui seront toujours coachés, mais dans une moindre mesure par les Plateformes des OSC-s des régions) et les comités de paix (CdP) qui travaillent déjà en étroite collaboration avec les acteurs étatiques de terrain de l'Organe Mixte de Conception (OMC) pour le maintien de l'ordre, dans le suivi des traitements des cas de violations des DH. Il est à rappeler que les observatoires des droits humains, appuyés par des comités de paix régionaux ont été mis en place afin de collecter des informations sur les cas de violations des droits humains et lutter contre l'impunité. Ce projet vise à pérenniser et renforcer ces structures tout en apportant des outils et mécanismes de protection complémentaires.

Par ailleurs, sur le plan institutionnel, les mécanismes de représentation promus par le Ministère de la Jeunesse et des Sports (Conseil Interministériel pour la Jeunesse, Conseil Communal de la Jeunesse à tous les niveaux) constituent un cadre pour faciliter l'interaction des jeunes avec les institutions et renforcer leur protection. De même, des consultations auprès de Préfets et de membres d'OMC partenaires durant le projet RAM ont dégagé leurs besoins de mieux comprendre et appréhender les droits humains sur le terrain.

L'engagement participatif du ministère de la Jeunesse et des Sports dont les actions favorisent la protection et l'élargissement de l'espace civique par le renforcement des politiques nationales, se traduit par son implication active dans la rédaction de ce document de projet mais également par sa volonté à mettre à disposition le personnel du Ministère, les infrastructures et équipements des maisons des jeunes de chaque localité pour les activités des jeunes. En effet, le Ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS) ambitionne d'atteindre les objectifs fixés par le plan Emergence Madagascar en contribuant au *Velirano 8* « Autonomisation des jeunes et des femmes ».

L'analyse des résultats de la consultation (UNICEF, Juin 2023) révèle une suspicion élevée de perte d'intérêt des jeunes à réaliser leurs droits et à bénéficier des espaces de réseautage social et d'action en faveur du changement dans leurs localités et/ou dans une envergure d'action nationale. Mais, le fait qu'il y ait 38,3% des hommes et 32,2% des femmes engagés dans des sphères dédiées à la citoyenneté active, et membres ou affiliés à des associations qui œuvrent pour le développement de leurs communautés et/ou de leurs localités constitue une justification suffisante à la présente intervention afin de renforcer des mécanismes de protection dans le but de maintenir sinon de stimuler leur participation dans l'espace civique.

Ceci est corroboré par l'expression par les jeunes urbains et ruraux consultés (HCDH, UNESCO, Août 2022) sur leur souhait de se mobiliser pour faire entendre leur voix, dans la recherche de solutions pour une société plus pacifique, à travers la défense de la réalisation des DH, si leur protection est structurée et assurée. Leur abstention de s'exprimer étant surtout basée sur l'absence de mécanismes de protection suffisamment forts. Selon eux, leur principal obstacle à une expression engagée et efficace dans l'espace civique est le niveau de risque élevé auquel sont confrontés les défenseuses et défenseurs des DH. Certains arrestations, emprisonnements, voire des menaces de toutes sortes à l'endroit des personnes engagées dans la défense des DH et des voix dissidentes renforce le choix à cette abstention. A cela s'ajoute un certain nombre de défis, notamment des ressources limitées, un manque de formation et de soutien, le harcèlement et l'intimidation dont peuvent être victimes leurs membres. Ces difficultés limitent la capacité des jeunes à s'impliquer sereinement au sein de l'espace

civique, à se professionnaliser, à maintenir les réseaux et à se faire entendre par leurs aînés tout en permettant à la présente intervention de construire solidement les bases de ses axes de mise en œuvre.

Des consultations auprès du gouvernement, ont également fait ressortir ses préoccupations quant aux conséquences des dérives de personnes abusant de l'appellation de « lanceuses et de lanceurs d'alerte », qui seraient animés plus par des motivations de diffamer publiquement sans réelles preuves à l'appui, et qui constitue un des blocages pour faire passer le Projet de loi afférent à la protection des défenseuses et défenseurs des DH. Le développement de formations, de discussions et de l'adoption d'un référentiel commun pourrait constituer une solution afin de protéger efficacement et prévenir les dérives.

Pour rappel, le projet s'ancre sur une approche basée sur les droits humains afin de renforcer sur trois axes des mécanismes de protection pour les jeunes défenseurs des droits humains et ceux engagés dans l'espace civique :

- (i) Le renforcement d'une autoprotection basée sur une acquisition et un partage à grande échelle de connaissances sur les règles en vigueur et les pratiques d'occupation de l'espace civique ;
- (ii) Le renforcement pour une protection effective et accrue par des mécanismes institutionnels pour le traitement selon les normes des violations des droits humains et des libertés fondamentales ;
- (iii) La coexistence opérationnelle de mécanismes institutionnels et non étatiques pour assurer la légitimité, la liberté, la résilience et la protection des jeunes défenseurs des droits humains et ceux engagés dans l'espace civique.

- b) Une brève description de la façon dont le projet s'aligne avec / soutient **les cadres stratégiques** gouvernementaux et des Nations Unies **existants**²¹, et comment il garantit **l'appropriation nationale**. Si ce projet est conçu dans un pays PRF, décrivez comment l'objectif principal fait progresser un objectif stratégique pertinent identifié par le processus d'éligibilité.

En référence à la résolution 2250 du Conseil de Sécurité des Nations Unies et à l'agenda Jeunesse, Paix et Sécurité, affirmant que les jeunes doivent jouer un rôle important dans la prévention et le règlement des conflits et de la réussite des activités de maintien et de consolidation de la paix, le présent projet s'inscrit notamment dans le cadre de la Stratégie Youth 2030 «travailler avec et pour les jeunes » et dans celui des priorités de Madagascar avec la Stratégie Nationale de la Jeunesse à travers le "*Fanoitra ho an'ny Veliranon'ny Tanora*" signifiant "Lever pour l'émergence des jeunes". Ce document décline concrètement les engagements nationaux pour le développement de la Jeunesse, plus particulièrement à travers le "*Veliranon'ny Tanora 2 sur la Jeunesse, Paix et Sécurité.*" Par ailleurs, la loi n°2015-038, portant Politique Nationale de la Jeunesse comprend 4 axes stratégiques à savoir l'éducation, la santé, l'emploi, la formation professionnelle et l'entrepreneuriat, et enfin la participation citoyenne.

La contribution du projet dans la mise en œuvre de la Résolution 1325 sur les femmes, la paix et la sécurité sera concrétisée à travers la mise en œuvre d'une démarche visant particulièrement les jeunes femmes et leurs intérêts dans les approches relatives à la sécurité et à la construction de la paix. Ceci, au-delà de leur participation et de l'inclusion systématique des questions les concernant spécifiquement dans les champs couverts par le projet. Le projet développera des synergies avec les autres initiatives du SNU pour promouvoir un environnement social apaisé.

²¹ Y compris les stratégies et engagements nationaux en matière de genre et de jeunesse, tels qu'un plan d'action national sur 1325, une politique nationale de la jeunesse, etc.

Au niveau programmatique, le projet s'appuiera sur le PLAN-CADRE DE COOPÉRATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2024-2028, en cours de validation.

Priorité stratégique 1 : Renforcer la bonne gouvernance, l'état de droit et la sécurité

Produit 1 - Une vision nationale valorisant et développant durablement le capital institutionnel, capital humain, capital économique et capital naturel, en faveur de tous et en particulier des plus vulnérables, des jeunes, des femmes et des personnes handicapées, est soutenue;

Produit 2 - Les mécanismes de participation citoyenne, à tous les niveaux, sont renforcés dans le respect des droits humains, de l'égalité de sexes et de l'inclusion des jeunes

Produit 4 - Les mécanismes de contrôle des institutions sont renforcés dans une perspective de transparence et de redevabilité vis-à-vis des citoyens, en particulier les personnes laissées de côté

Priorité stratégique 2 : Assurer le développement du capital humain

Produit 1 - Les politiques et les plans pour le capital humain, surtout des jeunes, en particulier des jeunes filles et des adolescentes, et un cadre intégré pour la mobilisation et l'allocation de ressources en leurs faveur sont élaborés et mis en œuvre

Produit 2 - Les données, la recherche et l'innovation autour des déterminants du capital humain, surtout des jeunes, en particulier des jeunes filles et des adolescentes, sont renforcées –

L'appropriation nationale du projet est tout d'abord assurée à travers son ancrage institutionnel au niveau du Ministère de la Jeunesse et des Sports et l'alignement avec le cadre stratégique existant comme décrit plus haut. Sa mise en œuvre implique aussi d'autres institutions (ministères, collectivités, universités) et acteurs de la partie nationale, la Société Civile et plus particulièrement les jeunes eux-mêmes à travers les réseaux actifs dans les zones d'intervention.

- c) Une brève explication de la façon dont le projet comble les lacunes stratégiques et financières et complémente toute autre intervention pertinente, financée par le PBF ou autrement. Fournissez également un bref **résumé des interventions existantes** dans le secteur de la proposition en remplissant le tableau ci-dessous.

Nom du projet (durée)	Donateur et budget	Orientation du projet	Différence / complémentarité avec la proposition actuelle
Jeunes femmes et hommes, acteurs du changement social engagés dans la prévention des conflits et dans la consolidation de la paix à Madagascar PNUD/UNFPA/UNICEF Novembre 2022 à Novembre 2024	PBF 3 000 000 USD	Accompagne principalement les jeunes en milieu communautaire et universitaire dans quatre grandes villes (Antananarivo, Toamasina, Toliara, Antsiranana), à promouvoir des initiatives de consolidation de la paix et à renforcer leur résilience à toutes formes d'instrumentalisation dans le contexte électoral que traverse le pays.	L'engagement des jeunes bénéficiaires de ce projet de PBF et qui veulent s'impliquer dans l'intervention sera consolidé par des connaissances sur les DH auxquels leurs causes sont rattachées, pour qu'ils soient mieux aptes à les défendre sous le prisme des DH ; Un réseautage entre ces jeunes renforce leurs pratiques ; Le mécanisme de protection sera au service de tous les jeunes engagés dans l'espace civique.
"Renforcement de l'accès à l'espace civique et démocratique à Madagascar". PNUD Avril 2023 – Avril 2025	Basket fund lead PNUD	Vise à promouvoir un processus électoral libre, crédible et transparent à Madagascar. Les interventions du projet se structurent autour de trois principales composantes : 1) L'appui au dialogue entre les acteurs du système politique et électoral pour le renforcement d'un espace civique et démocratique apaisé ; 2) L'appui au raffermissement de l'espace médiatique en	L'engagement des jeunes bénéficiaires de ce projet du PNUD et qui rejoindront l'intervention sera consolidé par des connaissances sur les DH auxquels leurs causes sont rattachées, pour qu'ils soient mieux aptes à les défendre sous le prisme des DH, voire même à les élargir ; Un réseautage entre ces jeunes renforce leurs pratiques ;

Nom du projet (durée)	Donateur et budget	Orientation du projet	Différence / complémentarité avec la proposition actuelle
		<p>promouvant l'accès pour tous et en rehaussant les standards éthiques en vue de combattre la désinformation, la mésinformation et les discours haineux ;</p> <p>3) le renforcement de la participation et de l'inclusion (principalement des femmes, des jeunes et des personnes vivant avec un handicap) dans les phases clés de l'espace civique et démocratique dans l'actuel processus électoral</p>	<p>Le mécanisme de protection sera au service de tous les jeunes engagés dans l'espace civique.</p>
<p>Pérennisation des acquis et de l'engagement de SAFIDY dans la crédibilisation les élections à Madagascar</p> <p>24 mois à partir de 2022</p>	<p>900.000 EUR</p> <p>Union européenne</p>	<p>Renforcer et pérenniser l'engagement des Organisations de la société civile et des citoyens notamment des Jeunes, des femmes et des personnes en situation d'handicap dans l'intégrité du processus électoral</p>	<p>L'engagement des jeunes, des femmes et des personnes en situation de handicap bénéficiaires de ce projet et qui rejoindront l'intervention sera consolidé par des connaissances sur les DH auxquels leurs causes sont rattachées, pour qu'ils soient mieux aptes à les défendre sous le prisme des DH, voire même à les élargir ;</p> <p>Un réseautage entre ces bénéficiaires renforce leurs pratiques.</p>
<p>Citoyenneté active pour un processus électoral plus transparent, démocratique et égalitaire à Madagascar</p> <p>18 mois de 2022</p>	<p>400 388.92</p> <p>Union européenne et Fondation Friedrich-Ebert-Stiftung (FES)</p>	<p>La participation active citoyenne des jeunes et des femmes dans les affaires publiques et la vie politique à Madagascar est renforcée.</p> <p>Les capacités du système de partis politiques malgache sont renforcées pour un processus électoral plus transparent, démocratique, participative et égalitaire</p>	<p>Les capacités des bénéficiaires qui vont rejoindre l'intervention seront renforcées en DH et en autoprotection. Ils pourront également faire appel aux mécanismes de protection en cas de nécessité.</p> <p>Un réseautage entre ces bénéficiaires renforce leurs pratiques.</p>
<p>Appui à une information pour une société inclusive et démocratique à Madagascar</p> <p>24 mois à partir du 1er janvier 2022</p>	<p>350.000 EUR</p> <p>Union européenne</p>	<p>L'accès de la population malgache, surtout les jeunes et les plus marginalisé-e-s, à des informations journalistiques, contenus médiatiques et des espaces de dialogue qui facilitent sa participation dans la vie civique et citoyenne est favorisé.</p> <p>Une meilleure compréhension des enjeux et processus électoraux est développée par les citoyens à travers une information adaptée et vérifiée.</p> <p>Le paysage médiatique malgache est renforcé dans sa professionnalisation et sa durabilité, lui permettant de participer au processus</p>	<p>Les capacités des bénéficiaires qui vont rejoindre l'intervention seront renforcées en DH et en autoprotection. Ils pourront également faire appel aux mécanismes de protection en cas de nécessité.</p> <p>Un réseautage entre ces bénéficiaires renforce leurs pratiques.</p>
<p>Rary Aro Mada (RAM), Soutien à la protection des jeunes défenseurs des droits de l'Homme et consolidateurs de la paix,</p>	<p>PBF</p> <p>\$1 250 000</p>	<p>Mise en place et opérationnalisation d'observatoires des droits humains par des jeunes (9 régionale, une nationale) et de</p>	<p>Ce projet engage les jeunes leaders du projet RAM comme mentors et formateurs pour les jeunes bénéficiaires du projet. Les Réseaux des jeunes défenseurs</p>

Nom du projet (durée)	Donateur et budget	Orientation du projet	Différence / complémentarité avec la proposition actuelle
<p>gage de la paix sociale et de la cohésion communautaire HCDH/UNESCO Janvier 2021-Janvier 2023</p>		<p>Comité de Paix en partenariats avec les Forces de défenses et de sécurité et les réseaux de jeunes défenseurs des droits humains- Monitoring et reporting de cas de violation des droits humains</p>	<p>des droits humains de RAM (mais dont les compétences se rapprochent plus de la promotion que de la protection pour l'instant) bénéficieront de formations pour un engagement de défense des DH encadré et sûr.</p> <p>Ils bénéficieront également des stratégies de protection renforcées et mises en place et pourront participer à certaines activités du projet en tant que jeunes cibles.</p>
<p>Observatoires des jeunes citoyens engagés pour une gouvernance plus inclusive, efficace et apaisée. OBSMADA PNUD/MSIS TATAO Janvier 2021- Février 2023</p>	<p>PBF USD 1 500 000</p>	<p>OBSMADA appuie les jeunes à (i) mettre en place un système d'alerte précoce et de prévention des risques de conflits ; (ii) s'engager dans les contrôles citoyens des actions publiques favorables à la paix et (iii) mener des actions de réponses aux risques de conflits portés par ou structurés autour des jeunes et faire des plaidoyers/recours efficaces auprès des autorités/décideurs.</p>	<p>Les stratégie et mécanismes de protection pourront aussi bénéficier aux jeunes engagés dans les actions citoyennes dans l'observation des élections de 2023-2024</p>
<p>Consolider et accélérer les acquis de la paix à Madagascar durant la crise du COVID-19 CAPMADA PNUD/HCDH Janvier à Décembre 2021</p>	<p>PBF USD 1 508 111</p>	<p>CAPMADA aborde l'enjeu des incidences en matière sécuritaire, de gouvernance, et de protection des droits des personnes les plus vulnérables, liées à la crise sanitaire.</p>	<p>Les stratégie et mécanismes de protection pourront aussi bénéficier aux membres des OSC-s engagés dans la dénonciation des violations des DH par les forces de défense et de sécurité, tout en leur faisant bénéficier du réseautage des défenseurs des DH</p>
<p>GOUDMADA, Appui à une gouvernance démocratique à Madagascar PNUD/HCDH/UNESCO Janvier 2020- Juillet 2022</p>	<p>PBF \$2 012 840</p>	<p>Renforcement des capacités des autorités étatiques (HCDDDED, Médiature, HCJ, Forces de défense et de sécurité et de l'Administration pénitentiaire) et des OSC, notamment les jeunes membres des OSC aux techniques d'évaluation communautaire de la réalisation des droits humains mais également le suivi des politiques publiques</p>	<p>Les autorités étatiques bénéficiaires seront mises en relation avec les jeunes bénéficiaires de GOUDMADA et du présent projet pour une amélioration de la collaboration et de la confiance entre eux.</p>
<p>Studio SIFAKA, Tracer la voie de la paix à travers la voix des jeunes PNUD/UNICEF/HCDH Janvier 2019-Décembre 2020</p>	<p>PBF, Ensuite la Fondation Hironnelle \$1 496 885</p>	<p>Développement d'un studio neutre, indépendant et professionnel, dont les émissions sont développées pour les jeunes et par les jeunes</p>	<p>Utilisation du réseau de radios et de journalistes pour les campagnes de vulgarisation ou de promotion de contenus du projet</p> <p>Utilisation de la grille de programme de radio développée et qui prend en compte les préoccupations des jeunes comme base de stratégie de communication (à mettre à jour)</p>
<p>Rapprochement de la justice traditionnelle et formelle pour une meilleure cohésion sociale PNUD/HCDH/MSIS TATAO</p>	<p>PBF \$3 605 349</p>	<p>Le projet vise à appuyer le rapprochement entre système de justice traditionnel et système de justice formel à travers :</p>	<p>Les stratégie et mécanismes de protection pourront bénéficier aux membres des OSC-s engagés dans le mécanisme de contrôle citoyen,</p>

Nom du projet (durée)	Donateur et budget	Orientation du projet	Différence / complémentarité avec la proposition actuelle
Années 2023-2026 (Projet en cours d'approbation actuellement)		(i) Une application encadrée et sûre des Dina en conformité à la législation, aux normes et standards internationaux en DH; (ii) Un rapprochement effectif entre les deux systèmes de justice pour un meilleur accès à la justice (iii) Un mécanisme de contrôle citoyen efficace pour un meilleur respect des droits des justiciables et lutter contre l'impunité	tout en leur faisant bénéficier du réseautage des défenseurs des DH

II. Contenu du projet, justification stratégique, et stratégie de mise en œuvre (4 pages max plus annexe du cadre des résultats)

- a) Une brève **description de l'orientation stratégique et de l'approche du projet** - Décrivez l'objectif primordial du projet, la stratégie de mise en œuvre et la manière dont il traite les causes ou les facteurs de conflit décrits dans la section I (doit être sensible au genre et à l'âge).

De manière primordiale, le projet, à la lumière de l'analyse de conflits sensible au genre et à l'âge, vise à contribuer à la consolidation d'une paix inclusive et durable à travers l'appui à la protection de l'engagement responsable, constructif, non violent et protégé des jeunes exprimant, réclamant et agissant pour faire respecter les droits humains dans l'espace civique.

Pour l'approche à adopter dans la mise en œuvre, il est prévu que le noyau de la mise en œuvre directe du projet s'appuiera sur les compétences acquises et à renforcer des jeunes constituant les observatoires des droits humains et les comités de paix. Ils feront l'objet de subventions directes pour leur autonomisation et reconnaissance par leurs pairs.

Ce premier cercle rayonnera en tant que pairs pour le renforcement des capacités et la protection de l'engagement sur la défense des DH auprès des Réseaux des jeunes établis sur la base du Projet Rary Aro Mada (RAM), financé par PBF de 2021-2023 pour en faire des jeunes défenseurs des DH (JDDH) aux pratiques encadrées, sûres et non violentes.

Ces cercles vont par la suite s'élargir vers d'autres jeunes engagés dans d'autres domaines de l'espace civique et social, incluant les autres bénéficiaires des autres projets PBF ou d'autres bailleurs en vue d'une intersection et valorisation des acquis. Ceci, pour leur faire prendre conscience des droits humains autour desquels leurs causes sont articulées. Ceci, pour élargir les cercles de la protection des JDDH.

Des stratégies de communication, prenant en compte les spécificités intersectionnelles, par les jeunes pour les jeunes sur le projet et des contenus de sensibilisation, d'engagement et d'encadrement permettront de s'élargir vers les membres de leurs communautés.

En parallèle, les capacités des acteurs et entités étatiques d'encadrement et de collaboration dans les champs de l'intervention seront renforcées (avec le développement de curricula pour les formations continues). Les formations se feront à travers la mise en place de formations à destination des acteurs du judiciaire, de partenariats avec l'Ordre des Avocats, des écoles de droit, mais également via des formations à destination des Forces de Défenses et de Sécurité au sein des écoles étatiques, liés aux enjeux de la protection des droits humains et notamment de la liberté d'expression.

Le projet prévoit la mise en place d'un fonds d'appui aux actions juridiques pour les jeunes défenseurs des droits humains. Il s'appuiera également sur les expériences réussies de la collaboration entre OMC et CdP pendant le projet RAM pour consolider les échanges et la compréhension mutuelle et qui seront dupliquées pour une coopération plus fluide entre les bénéficiaires directs du Projet et les acteurs étatiques.

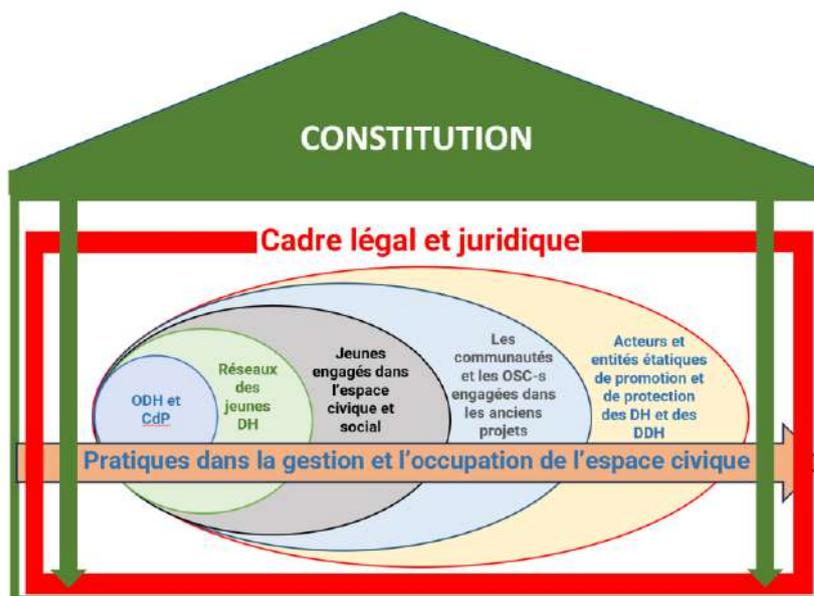


Figure représentant le cadre de l'intervention avec les divers acteurs du projet et de leur implication.

Le présent projet va développer une complémentarité et initier des synergies avec d'autres projets mis en œuvre au sein du Système des Nations Unies à Madagascar à travers le renforcement des mécanismes de protection des personnes engagées dans la promotion et la défense des droits humains :

“Jeunes femmes et hommes, acteurs du changement social engagés dans la prévention des conflits et dans la consolidation de la paix à Madagascar” approuvé par le PBF en novembre 2022 et mis en œuvre par UNDP, UNFPA et UNICEF pour une période de mise en œuvre de 24 mois. Ce projet accompagne principalement les jeunes en milieu communautaire et universitaire dans quatre grandes villes (Antananarivo, Toamasina, Toliara, Antsiranana), à promouvoir des initiatives de consolidation de la paix et à renforcer leur résilience à toutes formes d'instrumentalisation dans le contexte électoral que traverse le pays. Les intégrer dans le réseau des JDDH serait une force pour ces jeunes.

“Renforcement de l'accès à l'espace civique et démocratique à Madagascar”. Mis en place conformément aux recommandations de la mission d'évaluation des besoins électoraux à Madagascar (NAM), ce projet du PNUD de 24 mois a démarré en avril 2023 et vise à promouvoir un processus électoral libre, crédible et transparent à Madagascar. Les intégrer dans le réseau des JDDH serait une force pour ces jeunes même une fois le processus électoral échu. Ils pourraient également élargir les connaissances des jeunes de ce projet sur les élections.

Le projet **“Rapprochement de la justice traditionnelle et formelle pour une meilleure cohésion sociale”**. Mis en œuvre par PNUD, HCDH, MSIS Tatao. Le projet vise à appuyer le rapprochement entre système de justice traditionnel et système de justice formelle à travers : (i) Une application encadrée et sûre des *Dina* en conformité à la législation, aux normes et standards internationaux en DH ; (ii) Un rapprochement effectif entre les deux systèmes de justice pour un meilleur accès à la justice ; (iii) Un mécanisme de contrôle citoyen efficace pour un meilleur respect des droits des justiciables et lutter contre l'impunité. Intégrer les jeunes impliqués dans le contrôle citoyen dans le réseau des JDDH serait une force pour les jeunes des deux projets. La synergie ainsi créée favorisera une autonomisation forte

et durable des connaissances des DH et de mécanismes de protection forts car bâtis sur un large réseau de jeunes.

Tel que précisé plus haut, le projet s'appuiera sur les réseaux de jeunes défenseuses et défenseurs des droits humains (développés à l'initiative des jeunes touchés par le projet RAM mais dont les capacités pour l'instant se résument plus à la promotion des DH qu'à la défense), quelques influenceurs, les réseaux de radio communautaires de l'UNESCO ainsi que sur le réseau des journalistes, tous formés dans le cadre des précédents projets PBF (IDIRC, GOUDMADA, RARY ARO MADA) pour renforcer une stratégie d'Education aux médias et à l'Information en faveur de la Paix.

Les médias dédiés aux jeunes comme "Studio SIFAKA", un réseau de radios issu d'un autre projet PBF, seront aussi valorisés pour diffuser des messages et aménager un espace d'expression sécurisé pour ces jeunes.

L'existence des réseaux Juniors Reporters Clubs (JRC), qui sont des jeunes adolescents reporters formés aux émissions radiophoniques est également un atout non négligeable et à renforcer.

Une importance particulière sera accordée aux aspects liés au genre afin d'amplifier les voix des jeunes filles/femmes qui sont plus systématiquement victimes d'abus, de représailles, de harcèlement et d'impliquer les jeunes hommes et les autorités dans des dynamiques de masculinité positive. Le projet, avec un marqueur genre 2, prévoit d'affecter 50% de son budget aux perspectives genres de l'intervention. Il s'agira d'offrir des opportunités : d'apprentissage et de développement personnel afin d'autonomiser les femmes et les minorités sur les 4 figures du pouvoir (le **pouvoir intérieur** en lien avec l'estime de soi ; le **pouvoir sur** autrui en devenant une modèle pour les autres ; le **pouvoir de** prendre des décisions sans influences extérieures ; le **pouvoir avec** les autres femmes pour se constituer ne masse critique) ; de construction de contenus discursifs influençant ; d'expression en public sans une menace culturellement négative.

Pour ce faire, le projet prévoit de mettre en place : un réseau de soutien entre les femmes et pour les femmes et minorités bénéficiaires du projet ; un programme de tutorat et le développement de mécanismes sensibles aux femmes et aux minorités, en tenant compte de leur intersectionnalité.

L'engagement des jeunes dont il est question ici sera sensible aux disparités en fonction de leurs sous-catégories d'âge et des milieux où ils évoluent (communautaire et universitaire), via le tissu associatif des jeunes défenseurs des droits humains.

FIGURE 3 : L'approche à trois perspectives de la participation des jeunes²²



Source : "Nations Unies et Folke Bernadotte Academy, Les jeunes, la paix et la sécurité : Manuel de programmation, New York, 2021 – p.32.

- b) Fournissez une « **théorie du changement** » au niveau du projet - expliquez les hypothèses sur les raisons pour lesquelles vous vous attendez à ce que les interventions du projet conduisent à des changements dans les facteurs de conflit identifiés dans l'analyse du conflit. Quelles sont les hypothèses sur lesquelles la théorie est basée ? Notez qu'il ne s'agit pas d'un résumé des résultats de votre projet.

(Remarque : le changement peut se produire par le biais d'approches diverses et diverses, c'est-à-dire que la cohésion sociale peut être favorisée par le dialogue, les possibilités d'emploi ou la gestion conjointe des infrastructures. Le choix de l'approche qui doit dépendre de facteurs spécifiques au contexte. Quelles hypothèses de base sur la manière dont le changement se produira ont motivé votre choix d'approche de programmation ?).

SI les capacités des jeunes engagés et exposés dans la défense des droits humains dans les espaces civique et démocratique sont renforcées en autoprotection qualifiée, responsable et sûre ;

SI la confiance entre les jeunes engagés dans l'espace civique pour la défense des droits humains et les actrices et acteurs étatiques est améliorée de manière conjointe, à travers le renforcement de mécanismes institutionnels de protection dans l'espace civique sûrs et propices à la réalisation de leurs différents devoirs et droits fondamentaux indispensables à la promotion des droits humains ;

SI des mécanismes inclusifs, efficaces et effectifs de protection des jeunes engagés dans la réalisation des droits humains sont renforcés ou/et mis en place ;

ALORS, les jeunes, outillés en autoprotection et se sentant protégés, auront une confiance accrue en leurs capacités et leur légitimité à s'engager/exprimer/réclamer/alerter/agir sans risques pour affirmer et faire respecter leurs droits et celle de leur communauté au sens large, de manière constructive et non violente ;

CAR les espaces civique et démocratique deviendront plus sûrs, aux règles claires et permettront l'expression libre, responsable, respectueuse et apaisante des jeunes pour contribuer à la consolidation d'une paix inclusive et durable.

- d) **Fournir une description narrative des principales composantes du projet** (résultats et produits), en veillant à accorder suffisamment d'attention au genre, à l'âge et aux autres différences clés qui devraient influencer l'approche du projet. En décrivant les éléments du projet, assurez-vous d'indiquer les considérations importantes liées à la séquence des activités.

Utilisez l'annexe C pour lister tous les résultats, produits et indicateurs.

Le projet s'articule, sur la base d'une approche basée sur les droits humains, autour de trois principales composantes :

1. Au niveau de l'acquisition de connaissances sur l'autoprotection du tissu associatif/OSC-s et du tissu médiatique porté par les jeunes ;
2. Au niveau des autorités locales, gouvernementales, interministérielles et des porteurs de droits en charge de la protection en vue de l'intégration et la prise en compte de la voix des jeunes dans la sphère de prise de décision ;
3. Au niveau des mécanismes de protection existant à renforcer et pour assurer la pérennité du système.

Le projet renforcera aussi la mise à l'échelle des initiatives de consolidation de la paix ayant une portée nationale en se basant sur les acquis des interventions précédentes et en cours des projets financés par le PBF. Il y aura entre autres le renforcement des Observatoires des Droits Humains et des Comités de Paix ainsi que des autres jeunes engagés dans l'espace civique. Pour soutenir la théorie de

changement énoncée plus haut, les interventions du projet sont structurées autour de trois principaux résultats.

Pour que la mobilisation, le maintien et l'élargissement de l'engagement des jeunes dans l'espace civique soient effectifs et pérennes, leur encadrement et leur protection s'avèrent essentiels. Le projet s'attèlera dans sa mise en œuvre à s'articuler stratégiquement sur :

1- Le rôle central de l'autoprotection des jeunes en tant que promoteurs et défenseuses et défenseurs du respect des droits humains :

Les jeunes, aussi bien urbains que ruraux, femmes et hommes, ont exprimé leur vif souhait de contribuer activement à la recherche de solutions aux graves problèmes auxquels sont confrontés leurs communautés, dont des violations des droits humains. Or, la forte perception d'absence de protection et la méconnaissance des vraies règles d'occupation de l'espace civique freinent l'effectivité de ce vif souhait.

Le projet veille ainsi à l'acquisition de connaissances sur une autoprotection qualifiée, responsable et sûre pour que les jeunes dynamiques et diversifiés participent effectivement à une construction et expression d'un contenu discursif conforme aux règles, pacifique, en tenant compte des spécificités intersectionnelles pour que leur voix soit présente et écoutée dans l'espace civique. Un volet fort sur l'*empowerment* des jeunes filles et jeunes femmes et des minorités aux niveaux individuel et collectif pour leur autoprotection dans l'occupation de l'espace civique est planifié en vue de faire accepter leur participation et de rendre plus visible leur apport. Ceci par le biais d'une formation, d'un mentorat et d'un suivi ciblés ainsi que d'une campagne de communication et d'engagement communautaire visant à promouvoir notamment une masculinité positive comme levier de changement social et comportemental.

⇒ **Résultat 1. Des outils d'autoprotection des jeunes qui s'engagent, s'expriment et s'exposent pour la défense des droits humains dans l'espace civique leur permettent d'être en pleine confiance et d'être en pleine possession de la capacité d'agir effectivement pour faire entendre un discours pacifique, professionnel et responsable**

Produit 1.1 : Le cadre juridique et les pratiques des différents acteurs de l'occupation et de la gestion de l'espace civique sont circonscrits, discutés et vulgarisés en vue d'une autoprotection qualifiée, responsable et sûre des jeunes s'engageant et se mobilisant pour la défense des droits humains dans cet espace

Produit 1.2 : Les capacités en autoprotection des jeunes s'engageant et se mobilisant pour la défense des droits humains dans l'espace civique sont renforcées pour une adéquation avec le cadre juridique et les pratiques des différents acteurs de l'occupation et de la gestion de cet espace

2- La confiance des jeunes envers les autorités étatiques est améliorée grâce à un engagement institutionnel fort pour leur protection et une amélioration de la redevabilité des représentants de l'Etat :

Les moindres signes d'affaiblissement de l'Etat constituent des brèches, chaque jour pouvant se creuser un peu plus. L'insuffisance des capacités étatiques à agir en référents forts pour la promotion et la protection des droits humains constitue un de ces signes en favorisant la culture d'impunité et de non-respect de la responsabilité de l'Etat. Cette insuffisance de capacités peut avoir comme facteurs tels que le manque de compréhension de leurs obligations pratiques en tant que détenteurs de droits humains, ou encore l'insuffisance de moyens logistiques et de compétences dans la gestion démocratique de foule, ou simplement l'absence de culture de collaboration ouverte avec les jeunes.

Par ailleurs, malgré leur intérêt manifeste à jouer un rôle positif dans le développement du pays, les jeunes ne bénéficient pas souvent d'encadrement institutionnalisé pour s'exprimer et interagir efficacement avec les institutions et leurs démembrés. Ainsi, lorsqu'ils s'engagent, parfois avec fougue, c'est au risque de leur propre sécurité et intégrité, ainsi que celles de leurs familles.

Le projet s'engage à renforcer les principaux mécanismes de protection de l'Etat aussi bien au niveau local, que régional ou national. Il facilitera également la mise en relation des acteurs de ces

mécanismes avec les jeunes défenseurs des droits humains pour que les tensions des deux côtés y soient abordées par les deux parties et que ces mécanismes se constituent en outils de prévention des conflits.

⇒ **Résultat 2 : La protection des jeunes engagé(es) dans l'espace civique pour la défense des droits humains, par les acteurs des mécanismes institutionnels concernées est effective et accrue à travers un engagement conjoint et une collaboration responsable, inclusive et sûre**

Produit 2.1: Les institutions de l'État ont les connaissances, la capacité et la volonté de s'engager et d'accroître l'effectivité des mécanismes de protection des jeunes défenseurs des droits humains engagés dans l'espace civique afin de s'assurer que les violations des droits humains et des libertés fondamentales soient traitées selon les normes

Produit 2.2 : En s'appuyant sur les outils de dialogues existants, une passerelle de dialogue axée sur la protection entre les institutions, notamment politiques, judiciaires, juridiques et les forces de sécurité et les jeunes engagés est renforcée pour permettre une meilleure inclusion et protection institutionnelle des jeunes défenseurs des droits humains dans l'espaces civique pour une collaboration responsable, inclusive et sûre

3- Le renforcement de l'opérationnalisation et de la pérennité de mécanismes de protection inclusifs et efficaces des jeunes engagés dans la défense des droits humains :

Il est nécessaire de trouver un équilibre entre l'encouragement de la participation civique des jeunes, initiées par plusieurs projets dont ceux financés par le PBF et la garantie de la sécurité de cette participation. S'engager dans l'espace civique pour la défense des droits humains est une activité à haut risque si l'encadrement n'est pas effectif. De plus, les mécanismes actuels de protection sont encore suffisamment ténus et non organisés. Les jeunes en sont sensiblement conscients et ont déclaré que leur principal obstacle à une expression engagée et efficace dans l'espace civique est le niveau de risque élevé auquel sont confrontés les défenseuses et défenseurs des DH. L'intensification de la répression à leur contre renforce le choix à cette abstention.

Aussi, le projet s'engage-t-il à mettre en place des stratégies et des mécanismes non étatiques organisés de protection aux niveaux local, régional, national, international et virtuel, afin de garantir qu'en cas de danger, un paquet de protection, incluant la défense juridique professionnelle, soit enclenchée. Par ailleurs, il est également nécessaire de coordonner de manière rationnelle des initiatives éparses/contextuelles d'alerte précoce.

Afin d'assurer la pérennisation des acquis en protection des jeunes défenseurs des droits humains, l'intervention va investir sur le renforcement des capacités des organisations de la société civile bénéficiaires en mobilisation de ressources et en gestion de tout un cycle de projet.

⇒ **Résultat 3. Des mécanismes institutionnels, non étatiques, en ligne et hors-ligne, de protection co-existent et sont opérationnels et pérennes pour assurer la légitimité, la liberté, la résilience et la protection des jeunes défenseuses et défenseurs des droits humains engagés dans l'espace civique**

Produit 3.1. Les stratégies et mécanismes de protection des jeunes engagés dans l'espace civique sont développés et/ou renforcés, incluant un système d'alerte précoce en réseaux et coordonné de jeunes défenseurs des droits humains en danger

Produit 3.2. Les stratégies d'engagement civique des jeunes, les mécanismes étatiques et des OSC-s sont soutenues par des approches et outils de protection en ligne/numériques et au niveau communautaire afin d'inciter un changement social et comportemental en soutien aux objectifs du projet

Produit 3.3 Des capacités de développement de projet, de mobilisation de ressources, de suivi et évaluation, sensibles au genre et à l'intersectionnalité, en vue de la pérennisation des acquis du projet en termes de protection des défenseuses et défenseurs des droits humains, sont développées et effectives

L'appui aux Organisations de la Société Civile se fera à travers des activités directes ou à travers des subventions (Grants) basées sur des plans d'action liés à la mise œuvre du projet à hauteur de 43,7%

du budget total. Un suivi rapproché sera mené auprès des associations de jeunes qui n'ont pas encore assez d'expériences pour recevoir une évaluation HACT. Ceci, afin de renforcer leurs capacités en conception et en gestion de projet, mais surtout en mobilisation de ressources. Les réseaux de jeunes et les OSC-s identifiées pour le projet sont des structures encore jeunes dans leur existence. Elles n'ont pas encore la maturité institutionnelle et la capacité à répondre aux critères de gestion des ressources et doivent être accompagnées dans cette direction.

Les entreprises dirigées par les jeunes et les femmes seront encouragées particulièrement à se positionner dans les divers appels à manifestation d'intérêts en vue de contractualisation, courant de la mise en œuvre. Les jeunes seront encouragés à déposer leur candidature pour les postes de VNU qui seront ouverts pour la mise en œuvre du projet afin de renforcer leurs opportunités professionnelles.

- e) **Ciblage du projet** – fournir une justification pour les zones géographiques, les critères de sélection des bénéficiaires, le nombre attendu et le type de parties prenantes / bénéficiaires (doit être ventilé par sexe et âge). Indiquez si les parties prenantes ont été consultées lors de la conception de cette proposition. Ne répétez pas tous les extraits et activités du cadre de résultats.

Quoique Madagascar ne connaisse pas de conflits ouverts, le pays fait face à des tensions sociales palpables, actuellement attisées dans le contexte électoral. Les foyers de tensions se développent historiquement dans les principales villes du pays qui ont besoin d'une attention particulière afin de ne pas se transformer en confrontations ouvertes, notamment lors des situations socio-politiques tendues. Le projet a donc identifié les grandes villes comme des zones d'interventions prioritaires. Ce choix est renforcé par la présence d'Observatoires des droits humains et de Comité de Paix dans ces zones. En effet, l'appui de ces structures sera déterminant pour une appropriation du projet par les cibles et surtout pour la pérennisation des résultats du projet.

Les Observatoires des droits humains, les Comités de paix, noyau central, ont été impliqués dans la formulation de ce projet et feront l'objet de subventions directes du projet.

L'intervention se fera dans les zones urbaines et rurales des régions Analamanga, Atsimo Andrefana, Atsinanana, Boeny, Diana, Haute Mahatsiatra, SAVA, Anôsy, Menabe.

Le projet vise directement :

- 1 500 jeunes (750 femmes et 750 hommes) engagés de 14 à 30 ans, selon les critères d'identification de la jeunesse malgache selon le Ministère de la Jeunesse et des Sports, et souhaitant s'engager, dont la sélection sera inclusive à toute la diversité de la société malgache.
- 200 membres des départements étatiques (dont 100 femmes et 100 hommes), notamment via des renforcements de capacité et la mise en place de partenariat et la création de modules spécifiques pour l'Ecole étatique de la magistrature, l'Ecole des avocats, l'Ecole de la Police Nationale et l'Ecole de la Gendarmerie Nationale. Les services de l'Etat ont été consultés, notamment via les Préfets des régions visées et les Organes Mixtes de Conception qu'ils représentent.
- Un pool de 40 spécialistes juridiques (dont 20 femmes et 20 hommes) avec un appui au Barreau de Madagascar pour la mise en place de renforcement de capacités ainsi que d'un processus de représentation Pro Bono par des avocats de cas de violation des droits humains visant les jeunes défenseuses et défenseurs des droits humains (à travers le Produit 21 et l'activité 313).
- 8 maisons des jeunes du Ministère de la Jeunesse et des Sports des zones d'intervention.
- 9 Observatoires des Droits Humains.
- 8 Comités de Paix et leurs réseaux affiliés.

De manière indirecte, l'intervention touchera 200.000 personnes de tous âges confondus, en ligne et hors ligne, dans le milieu urbain et rural, au niveau national comme communautaire. Des stratégies de communication sensible à l'intersectionnalité seront mises en place à travers des canaux adaptés à chaque besoin spécifique des différentes catégories de cibles.

Le projet travaillera avec des jeunes dans chacune des neuf zones d'intervention sur chaque élément de la stratégie et des mécanismes de protection holistique. Parmi ces jeunes, certains sont regroupés

au sein de structures formelles et informelles identifiables avec lesquelles le projet prévoit de collaborer. Le premier cercle de bénéficiaires, afin de démarrer rapidement le projet, sera choisi pour leurs réseaux d'influences et leurs impacts, potentiellement évalués comme portant sur une pluralité et une diversité de communautés, suite à une volonté formulée à bénéficier et à jouer un rôle effectif dans la mise en œuvre du projet. La sélection des bénéficiaires est basée sur les consultations menées pendant la phase de développement du projet et décrites ci-dessus. Une fois mises en place, les stratégies de protection bénéficieront à tous les défenseuses et défenseurs des droits humains et les communautés car elles sont conçues pour être des structures durables et pour le long terme.

Stratégie de NE PAS NUIRE : Afin de préserver la sécurité des jeunes souhaitant s'engager dans la défense des droits humains, il est prioritaire de mettre sur pied dès le début de l'intervention les différents systèmes de protection qui incluront un fonds pour une protection juridique en cas de nécessité, l'établissement d'une passerelle sécurisée entre les autorités étatiques et les jeunes, le renforcement de réseaux de jeunes, mise en place d'un système d'alerte précoce pour des jeunes défenseurs de droits humains en danger. Une attention particulière sera adressée à la protection des femmes et des personnes issues des groupes minoritaires qui s'engagent pour qu'elles ne deviennent pas une cible du patriarcat ou des pratiques culturelles néfastes.

III. Gestion du projet et coordination (4 pages max)

- a) **Organisations bénéficiaires et partenaires de mise en œuvre** – indiquez les agences bénéficiaires directes et leurs partenaires de mise en œuvre (internationaux et locaux), clarifier qui est l'agence chef de file, et expliquer ces choix, sur base des mandats, expertise, connaissance du terrain local, et capacités existantes. Veuillez remplir le tableau ci-bas pour chaque organisation bénéficiaire du projet.

Organisation bénéficiaire	Budget total dans l'année précédente	Sources principales du budget (donateurs etc.)	Emplacement des bureaux dans le pays	Nombre de personnel existant (et combien dans les zones du projet)	Experts techniques existants pertinents au projet	
Organisation de convocation : HCDH	1.065.000 USD	HCDH, PBF	Maison Commune des Nations Unies Galaxy Andraharo Antananrivo, Madagascar	9	4	<p>Le HCDH a l'expertise et le mandat dédiés, au niveau international et national, à la mise en place de mécanismes de protection de personnes engagées et de défenseuses-seurs des droits humains. La possibilité de relier les activités proposées dans le cadre de ce projet aux réseaux régionaux et internationaux du HCDH renforcera la capacité d'atteindre les résultats proposés, compte-tenu du contexte fragile du pays.</p> <p>Parallèlement, le HCDH Madagascar, après une première expérience d'agence lead d'un Projet PBF depuis 2021, dispose actuellement d'une solide expérience qui lui permettra d'anticiper les défis rencontrés précédemment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une implication du comité d'allocation des budgets du siège, dès la conception de cette initiative a été effectuée afin de faciliter le décaissement des fonds alloués et d'assurer une mise en œuvre immédiate dès réception du fonds ; - Une implication du task-force PBF au sein de le HCDH au niveau du siège a été priorisée ; - La capacité administrative de l'équipe du HCDH à Madagascar a été renforcée par le siège et restructurée de
Partenaires d'exécution : Ministère de la Justice Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique Ministère de la Défense Ministère de la Sécurité publique, Gendarmerie Nationale HCDDDED Médiature						

Organisation bénéficiaire	Budget total dans l'année précédente	Sources principales du budget (donateurs etc.)	Emplacement des bureaux dans le pays	Nombre de personnel existant (et combien dans les zones du projet)	Experts techniques existants pertinents au projet	
HCJ						façon à assurer la plus forte capacité de mise en œuvre.
Organisation bénéficiaire : UNESCO	5 555 000 USD	PBF, fonds propres de l'UNESCO et d'autres bailleurs (KOICA)	Antananarivo, Madagascar	14		L'UNESCO dispose d'une équipe d'antenne technique et administrative opérationnelle de suite pour la mise en œuvre du projet. Elle collabore depuis des années avec de multiples réseaux de jeunes et de femmes dans tout Madagascar. Du fait de son mandat assez large, l'UNESCO dispose de partenariat solide avec de multiples actrices.teurs étatiques et associatifs dans divers domaines qui seront capitalisés pour la mise en œuvre de ce projet. L'UNESCO dispose d'un fort réseau d'actrices.teurs jeunes, pouvant mettre en œuvre les activités au niveau local.
Partenaires d'exécution : Studio Sifaka, Ministère de la Jeunesse et des Sports à travers les Maisons des Jeunes, Ecoles étatiques, Universités publiques, Ministère de l'enseignement supérieur et professionnel, Comités de Paix			Nairobi, Kenya			
Organisation bénéficiaire : UNICEF	42.420.000 USD	Fonds Réguliers Unicef, ORR, RR, Danois, Norvège, Canada, Corée, UE, PBF.	Antananarivo Fenerive- Est Tulear Fort-Dauphin Ambovombe Atsimo-Atsinanana Boeny	200	09 staffs	UNICEF à travers la Section Social and Behavior Change appuie de manière transversale la promotion de l'expression et de l'engagement des adolescents et jeunes dans les sphères de prise de décisions qui les concernent. Son expertise en matière de mise en œuvre des approches centrées sur l'humain est pertinent pour enclencher le changement social impliquant l'environnement, le système et le jeune en tant qu'individu acteur de paix. UNICEF dispose des outils de génération de données, des mécanismes de feedback online et offline pointues afin de développer des stratégies SBC de prévention des tensions sociales contextualisées des jeunes filles et garçons engagés dans l'espace civique. Ces dernières années, UNICEF travaille étroitement avec le ministère de la Jeunesse sur plusieurs programmes impliquant les jeunes et particulièrement sur les projets Peacebuilding Fund successifs IRF et YPI. Cela facilitera l'appropriation nationale des objectifs du présent projet , la durabilité des interventions, l'accès aux infrastructures nationales dédiées aux jeunes et la mobilisation des structures ainsi que des réseaux de jeunes dans les zones cibles du projet.
Partenaires d'exécution : Ministère de la Jeunesse et des Sports – Secrétariat General et Directeurs Régionaux de la Jeunesse Ministère de la Communication et de la Culture Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation - Structures SBC régionales Tily Eto Madagasikara						

43,7% du budget total, soit 874 500 USD sera directement utilisé pour les OSC-s locales partenaires, à travers des subventions directes mais également à travers des activités directes avec elles dans les Produits 1.1, 1.2, 2.2, 3.1, 3.2 et 3.3.

- b) **Gestion et coordination du projet** – Indiquez l'équipe de mise en œuvre du projet, y compris les postes et les rôles et expliquez quels postes doivent être financés par le projet (à quel pourcentage). Indiquez explicitement comment l'équipe de mise en œuvre du projet garantira une expertise suffisante en matière de genre ou de jeunesse. Expliquer les modalités de coordination et de supervision du projet et assurer le lien avec le Secrétariat du PBF s'il existe. Remplissez la liste de contrôle de la préparation à la mise en œuvre du projet à l'**annexe A** et joignez les mandats clés du personnel.

Tableau – Composition de l'équipe de projet

Agence	Titre du poste	Niveau / grade	% projet	Coût mensuel	Coût sur la durée du projet	Description sommaire des fonctions
HCDH	Conseillère principale aux droits humains	P5	10%	1 627	41 004	Certification de l'administration / finances du projet et assurance de la qualité du projet ; représentation du HCDH dans les étapes de mise en œuvre et fourniture de conseils techniques spécialisés ; Co-Présidente du Comité de Projet
HCDH	Chef.fe de projet (Droits humains, mobilisation de jeunes et gestion de projet)	SB 5	100%	2.267	54 408	En charge du substantif, Coordination et planification des activités des trois agences, assurance qualité du S&E, reporting au Comité de projet et au bailleur, gestion globale.
HCDH	VNU en Suivi & Evaluation, Gestion de données	VNU Spécialiste	100%	816	19 584	En charge de la communication, de la gestion des données et du suivi-évaluation
HCDH	VNU en Genre, Communication, Partenariat et mobilisation de ressources	VNU Spécialiste	100%	816	19 584	En charge de l'aspect genre, de la recherche de partenariat, de la mobilisation de ressources. Assure la pérennisation après le retrait du projet dès le début.
HCDH	VNU Administration, finances, et en appui au Procurement et à la logistique	VNU Spécialiste	100%	816	19 584	En charge de la gestion opérationnelle de l'administration et des finances l'appui au Procurement et à la logistique
HCDH	Spécialiste en droits humain	NOB	30%	744	17 856	Conduite des formations de formateurs ; facilitation des ateliers ; appui à la coordination du volet HCDH (planification, suivi de la mise en œuvre des activités)
HCDH	Chargée de programme	NOB	30%	744	17 856	Appui à la coordination du volet HCDH (planification, suivi programmatique de la mise en œuvre, supervision de l'aspect budgétaire), formations de formateurs, organisation et facilitation d'ateliers de formation, Contrôle qualité du rapport

Agence	Titre du poste	Niveau / grade	% projet	Coût mensuel	Coût sur la durée du projet	Description sommaire des fonctions
HCDH	Assistante administrative et financière	GS 6	20%	245	5 880	Supervision de l'administration, Contrôle de la gestion opérationnelle et du rapport financier
HCDH	Chauffeur	GS 3	30%	181	4 344	Faciliter la mobilité et le déplacement de l'équipe du projet
UNESCO	Programme Officer	PA	100%	1 833	43 992	Coordination et planification des activités et des budgets au niveau de l'UNESCO, inclus au niveau du Bureau régional, pour l'atteinte des résultats, S&E, lien avec l'agence lead et avec le Comité de pilotage, mise en œuvre administrative et financière des activités pour l'atteinte des résultats, liens avec les partenaires et les bénéficiaires, rapports périodiques, communication et promotion des activités.
UNESCO	Assistant.e Financier.e	SB3	80%	975	18 525	Planifier les activités et les budgets y afférents, suivre la mise en œuvre administrative et budgétaire, contribuer aux rapports périodiques, à la communication et à la promotion des activités
UNESCO	Responsable Administrative.tif et Financier.e (RAF)	P3	4%	19 450	18 672	Planifier les activités et les budgets y afférents, suivre la mise en œuvre, contribuer aux rapports périodiques, à la communication et à la promotion des activités y inclus au niveau du Bureau régional
UNESCO	VNU spécialistes Community Management, stratégie digitale et création de contenu	VNU jeunes	100%	1 027	24 648	Appuyer à la mise en œuvre de la stratégie de promotion et de communication des activités. Appuyer à la mise en œuvre des activités.
UNESCO	Coordonnateur d'antenne de l'UNESCO	NOC	0%	0	0	Certification de l'administration et la finance du projet, assurer la qualité dans la mise en œuvre des activités du projet au niveau de l'antenne, représenter l'antenne dans les étapes de mise en œuvre du projet au niveau national (Comité de projet, Comité de pilotage...)
UNESCO	Conseillère régionale pour la Communication et l'Information pour l'Afrique	P5	7%	18 875	31 710	Approbation, assurance qualité dans la mise en œuvre du projet au niveau de la région, Afrique de l'Est, et mondial
UNICEF	Chief Social and Behavior Change		0%	0	0	Coordination générale, Approbation et assurance qualité de la mise en œuvre du projet au niveau du bureau pays UNICEF Madagascar.
UNICEF	Specialiste Social and Behavior Change	NOC	0%	0	0	Coordination technique, développement des stratégies avec les principaux partenariats techniques et financiers, suivi-évaluation de la mise en œuvre du projet.
UNICEF	Programme Officer SBC – Adolescents and Youth	NOB	50%	2250	27 000	Mise en œuvre, suivi et évaluation des interventions liées à l'engagement des adolescent(e)s et des jeunes sous la supervision du Spécialiste SBC.

Agence	Titre du poste	Niveau / grade	% projet	Coût mensuel	Coût sur la durée du projet	Description sommaire des fonctions
UNICEF	Programme Officer SBC – Innovation, Digital.	NOB	25%	2250	13 500	Appui a la mise en œuvre de la stratégie d'engagement et de participation digital du projet sous la supervision du Spécialiste SBC.
Coût Total du staff					378 147 USD	
%age du Staff sur le coût total du projet					18,9%	

Dès l'annonce des résultats de sélection pour la mise en œuvre du projet, le processus de recrutement du personnel de mise en œuvre sera lancé afin d'assurer un démarrage rapide. Les Termes de référence seront prêts avant la fin du mois de novembre pour anticiper.

- c) **Gestion des risques** – Identifier les risques spécifiques au projet et la manière dont ils seront gérés, y compris l'approche de mise à jour des risques et d'ajustement du projet. Inclure une approche Ne Pas Nuire et une stratégie d'atténuation des risques.

Risque spécifique au projet	Niveau de risque	Stratégie d'atténuation (y compris les considérations Ne Pas Nuire)
Vulnérabilité des bénéficiaires suite à une plus grande exposition	Elevé	Mise en place le plus tôt possible de systèmes de protection (Activité 3.1.3. Mettre en place un fonds d'appui à la protection juridique et judiciaire (frais engagés dans le système judiciaire) des jeunes défenseuses et défenseurs des droits humains, en tenant compte des risques spécifiques aux femmes selon une approche intersectionnelle.)
Rotation du personnel clé de mise en œuvre au niveau des ministères	Elevé	-Etablissement de liens avec les techniciens des institutions, moins sujets aux rotations -Diversification des partenaires - Formalisation les engagements des différentes parties dans le cadre de la mise en œuvre du projet
Lenteur de traitement des signalements par l'administration en cas de signalements de cas de corruption/haine/violations de droits humains	Elevé	Engagement et plaidoyer constants, suivi renforcé des signalements/alertes
Menaces à l'endroit de l'équipe de mise en œuvre, les partenaires	Moyen	Les Agences et l'OSC impliquées faciliteront le dialogue avec les entités d'appartenance des autrices et auteurs des menaces
Censure sur l'inclusion de certaines cibles	Moyen	Les Agences et l'OSC impliquées faciliteront le dialogue avec les entités d'appartenance des autrices et auteurs des menaces
Absence d'appropriation des initiatives engagées par des partenaires clés	Moyen	-Amélioration des flux de communication avec les partenaires -Respect de la régularité des réunions du comité de projet pour la mise à jour des informations sur les avancements du projet -Plaidoyer et engagement au niveau des Hauts responsables de l'entité
Pérennité des activités associatives	Moyenne	Suivi régulier pour identifier les lacunes et la nécessité de renforcer l'impact des activités

		Appuis en renforcement de compétence pour la mobilisation de ressources
Récupération partisane des interventions par certain-e-s actrices-teurs locales-caux ou résistance de celles/ceux-ci aux interventions du projet	Faible	-Méthodologie de mise en œuvre inclusive, transparente et participative pour éviter toute velléité de récupération partisane -Elaboration d'un plan de communication du projet permettant de limiter les risques de résistance en cours de mise en œuvre - Facilitation d'une mise en place et d'une adoption de code de conduite par les jeunes eux-mêmes -Développement de stratégies pour formaliser l'engagement des parties prenantes -Mise en place d'une politique DO NO HARM qui sera focus sur la protection des jeunes afin d'atténuer les risques que leurs initiatives soient manipulées par les acteurs politiques
Les aléas climatiques : cyclones, inondations	Moyen	Tenir compte des périodes de cyclones dans la planification de la mise en œuvre des activités sur terrain.
Reprise d'une nouvelle vague la pandémie de la Covid-19	Moyen	Considérer les mesures de prévention et les gestes barrières dans le cadre de la mise en œuvre des activités
Instauration des mesures restrictives à la liberté d'expression par les autorités	Moyen	Agir à travers le comité technique du projet et le comité de pilotage pour entreprendre des dialogues avec les autorités
Exclusion de certaines catégories de jeunes du processus	Moyen	-Veiller à la transparence, la neutralité et l'appropriation des critères de ciblage par les parties prenantes -Développer des appuis beaucoup plus inclusifs en plus des interventions ciblées sur des catégories spécifiques
Des complications administratives retardent la mise en œuvre du projet	Moyen	Les partenaires du projet disposeront tous d'assistant.e.s administratives.tifs ; le calendrier de mise en œuvre et les TdR-s sont élaborés avant fin novembre Le siège du HCDH a mis en place des mesures d'appui spéciales pour soutenir les aspects administratifs. Les activités seront déjà planifiées pour l'annual work plan de 2024 mais en ressources à mobiliser pour permettre leur mise en œuvre immédiate
Les jeunes refusent de s'engager auprès des autorités en raison d'un manque de confiance de longue date	Moyen	Les consultations préalables au projet ont montré que les jeunes souhaitent s'engager davantage dans les systèmes de gouvernance. Le personnel du projet fera le suivi, guidera et encadrera ces interactions afin d'assurer des échanges constructifs et respectueux
Pérennité des formations et des curriculums au sein des écoles et des universités	Faible	Assurer l'appropriation du projet à travers la signature de convention

- d) **Suivie / évaluation** – Décrivez l'approche de S&E du projet, y compris l'expertise en S&E de l'équipe de projet et les principaux moyens et calendrier de collecte des données. Inclure : une ventilation du budget pour les activités de suivi et d'évaluation, y compris la collecte de données de base et de fin de ligne et une évaluation indépendante, et un calendrier approximatif de S&E. Les bénéficiaires de fonds sont tenus de réserver au moins 5 à 7% du budget du projet pour les activités de S&E, y compris des fonds suffisants pour une évaluation indépendante de qualité.

Le suivi de ce projet mettra l'accent sur la participation des jeunes partenaires, des bénéficiaires, des OSC-s et des autorités nationales impliquées en vue de la meilleure appropriation du processus, du suivi et des résultats. Dans cette perspective, les différentes parties prenantes seront impliquées dans le système de suivi évaluation en termes d'analyse, de réflexion critique et de communication des résultats.

Chaque récipiendaire a la responsabilité d'assurer le suivi et l'évaluation des activités qui le concernent et ce par ses propres moyens humains, techniques et de S&E. L'agence lead est responsable de la qualité et de la cohérence du suivi et évaluation du projet, notamment de la compilation des données collectées, de la qualité des rapports et de la ponctualité de leur soumission. Elle établira le plan de suivi-évaluation du projet avec les autres récipiendaires et l'appui du chargé de suivi-évaluation du Secrétariat du PBF, et se coordonnera de manière régulière avec ce dernier.

Le suivi des produits du projet sera assuré par les agences et reposera sur : i) la collecte et l'analyse des données disponibles pour la prise des décisions, notamment par le biais d'un suivi communautaire (Community based monitoring) ; ii) la production de rapports de progrès semestriels, iii) les visites conjointes de terrain et iv) la tenue des revues semestrielles et annuelles. L'agence lead, en coordination avec le RUNO et le Secrétariat PBF, s'assurera de la collecte des niveaux de référence des indicateurs dans les 3-4 premiers mois du projet.

Un plan de mise en œuvre intégré sera élaboré en début du projet et revu régulièrement (au moins chaque année). Le plan de suivi-évaluation du projet sera aussi élaboré conjointement par les partenaires au projet avec le Secrétariat du PBF. Les enquêtes de *baseline* ou autres, éventuellement commandées seront organisées sous le leadership de l'agence lead avec l'appui technique du Secrétariat du PBF, qui veillera à la coordination dans la méthodologie de suivi entre les différents projets PBF et à la cohérence des différents exercices.

Une évaluation finale indépendante sera réalisée par l'agence lead à la fin du projet. Les TDR-s des évaluations du projet seront élaborés en étroite coordination avec les partenaires au projet et revus et validés par le Secrétariat du PBF et le Bureau d'Appui à la consolidation de la Paix. Le groupe de référence de l'évaluation finale indépendante sera composé à minima d'un représentant de l'agence lead, du Secrétariat et de PBSO.

Le budget S&E du projet proposé est le suivant :

Collecte de niveaux de références des indicateurs qui ne sont pas disponibles, sous-forme d'une étude lancée au début	HCDH	\$ 20 000
Missions de suivi avec la participation du Secrétariat de PBF et rencontre comité de projet et revue à mi-parcours	HCDH-UNESCO-UNICEF	\$ 50 000
Evaluation finale et Collecte de niveaux de fin des indicateurs	HCDH	\$ 50 000
Total		\$ 120.000

Pourcentage du budget de S&E sur le budget total du projet : **\$120 000 soit 6 % du budget total.**

- e) **Stratégie de fin de projet / durabilité** – Expliquez brièvement la stratégie de sortie du projet pour garantir que le projet peut être clôturé à la fin de la durée du projet, soit par des mesures de durabilité, des accords avec d'autres donateurs pour le financement de suivi ou la fin des activités qui n'ont pas besoin de soutien supplémentaire. Si le soutien d'autres bailleurs de fonds est attendu, expliquez ce que le projet fera concrètement et de manière proactive pour essayer d'assurer cet appui dès le départ. Envisagez d'éventuels partenariats avec d'autres donateurs ou institutions financières internationales.

Dans le processus de gestion du projet, les parties prenantes seront impliquées dès la phase de l'élaboration du document, la planification des activités, la mise en œuvre et le suivi. Cela afin d'obtenir beaucoup plus leur adhésion et leur appropriation des thématiques appuyées par le projet. Elles sont membres des comités de gestion du projet au niveau technique et représentées dans le comité de pilotage au niveau stratégique.

Pour avoir la durabilité des acquis du projet, le renforcement de capacités des parties prenantes sera pris en compte dans la stratégie de mise en œuvre du projet ainsi qu'un programme de formation du staff et des technicien-ne-s clés, en tenant compte des besoins.

La participation des parties prenantes :

Pour les activités en lien avec les anciens bénéficiaires (Observatoires des jeunes des DH) du projet Rary Aro Mada (RAM), une approche de co-financement de chaque organisation concernée est prévue afin qu'ils puissent bénéficier d'une opportunité de gestion de projet.

La démarche de planification des activités fera l'objet d'une discussion transparente des contributions (projet et l'organisation concernée). Un plaidoyer au niveau stratégique sera mené par les Chefs d'équipe de chaque agence/OSC récipiendaire auprès de Bailleurs de fonds potentiels afin d'aider les organisations partenaires à mobiliser des fonds nécessaires à leur pérennisation afin de bénéficier de l'appui par le présent projet.

Pour la recherche de financement : Chaque agence/OSC va promouvoir les activités du projet afin de saisir les opportunités de coopérations techniques et de financement des autres bailleurs. Ainsi, des ajustements sur les contributions financières des activités peuvent se faire au cours de la mise en œuvre du projet en fonction des accords de partenariats obtenus, après accord du PBF.

De manière à préparer la sortie du projet, dès le début de la mise en œuvre du projet, celui-ci s'attachera à soutenir le leadership des jeunes engagé-e-s tout en travaillant la sensibilité des actrices et acteurs institutionnels à considérer les jeunes comme des partenaires à part entière dans le processus de protections des jeunes défenseuses. et défenseurs des droits humains et non comme des fauteurs de troubles ou autrices et acteurs ou encore des victimes de violence de toutes sortes dans la société ; à produire des connaissances renforcées des jeunes par les jeunes ; à renforcer leurs capacités à mobiliser par elles/eux-mêmes des ressources et des partenariats ; à mettre en réseau les organisations des jeunes au niveau local, national, régional, voire international afin de s'ouvrir à des opportunités d'actions qui adressent les questions liées à leurs préoccupations.

Une démarche spécifique auprès du secteur privé sera mise en œuvre pour continuer certaines activités, sous le cadre de RSE d'entreprises, ou bien auprès de différentes Fondations privées. Les jeunes sondé-e-s ont identifié le secteur privé comme l'un des potentiels alliés pour la protection des jeunes défenseuses et défenseurs.

Un.e VNU Spécialiste en Genre, Partenariat et Mobilisation de ressources sera spécifiquement recruté.e pour que le retrait du projet se fasse en douceur. Ceci, en faisant de cet accompagnement un des objectifs spécifiques de l'intervention.

Les actions de renforcement de capacités menées seront accompagnées d'appuis à l'autonomisation des réseaux et des jeunes aussi bien sur les domaines de la mobilisation de ressources que sur le développement d'activités. Les activités, étant menées par des jeunes pour des jeunes, auront plus d'impacts et de poids pour convaincre les potentiels partenaires complémentaires à suivre et pérenniser les actions. Cela sera fait en mettant un accent particulier sur le mentoring avec des professionnel-le-s et le renforcement de la légitimité des jeunes comme porteur de parole sur la scène nationale, puis internationale. La capitalisation des activités et des outils permettra de faire du plaidoyer par les jeunes pour la recherche de partenaires complémentaires.

IV. Budget du projet

Fournissez de brèves informations supplémentaires sur les coûts des projets, en mettant en évidence les choix spécifiques qui ont sous-tendu la préparation du budget, en particulier pour le personnel, les déplacements ou tout autre soutien indirect au projet, afin de démontrer le rapport qualité-prix du projet. Le budget proposé pour tous les projets doit inclure des fonds suffisants pour une évaluation indépendante. Le budget proposé pour les projets impliquant

des bénéficiaires directs non onusiens doit inclure des fonds pour un audit indépendant. Remplissez l'annexe sur l'optimisation des ressources du projet.

Veillez noter que dans presque tous les cas, le Fonds pour la consolidation de la paix transfère les fonds des projets en une série de tranches basées sur les performances. L'approche standard du PBF consiste à transférer les fonds du projet en deux tranches pour les bénéficiaires des Nations Unies et en trois tranches pour les bénéficiaires non-ONU, en débloquant les deuxième et troisième tranches dès que les critères de performance ont été atteints. Tous les projets comprennent les deux critères de performance standard suivants: 1) au moins 75% des fonds de la première tranche ont été engagés et 2) toutes les obligations de rapport de projet ont été respectées. En plus de ces indices de référence standard et en fonction de la cote de risque ou d'autres facteurs spécifiques au contexte, des repères supplémentaires peuvent être indiqués pour le déblocage des deuxième et troisième tranches.

Veillez préciser ci-dessous tous les facteurs spécifiques au contexte qui peuvent être pertinents pour le déblocage des deuxième et troisième tranches. Celles-ci peuvent inclure le bon déroulement des élections, l'adoption de lois clés, la mise en place d'unités ou de bureaux de contrepartie clés ou d'autres indicateurs de performance nécessaires avant que la mise en œuvre du projet puisse avancer. Dans votre réponse, veuillez indiquer comment les tranches basées sur la performance affectent les considérations de séquençage des projets.

Le budget proposé tient compte des acquis et des leçons tirées des projets précédents notamment financés par PBF pour les bénéficiaires des Nations Unies.

Pour le personnel, le poste budgétaire du Chef.fe de projet est pris en charge entièrement par l'agence lead. L'activité de collecte des niveaux de référence des indicateurs initiales sera prise en charge par UNESCO et UNICEF. Celle se rapportant aux niveaux de références des indicateurs de fin ainsi que l'évaluation finale seront à la charge de l'agence lead.

En complément, une ligne budgétaire pour le personnel, d'un pourcentage de 18,9% du montant alloué, ainsi qu'un budget de suivi-évaluation par agence/OSC-s sont disponibles pour assurer la réalisation et le suivi des activités sous la supervision directe des organisations récipiendaires. En ce qui concerne l'acquisition d'équipements (notamment informatiques) et de mobiliers, les dépenses s'avèrent nécessaires pour la mise en œuvre des activités, car impliquant de nouveaux partenaires mais cela ne dépassera pas 15% du budget, tel qu'énoncé par le bailleur.

Un budget adéquat est alloué aux frais de déplacement compte tenu de la portée géographique du projet et de la multitude des activités de renforcement de capacités et de suivi dans différentes régions. L'objectif étant de prévoir la pérennisation des actions et des impacts tout au long du projet autant que possible, il est prévu que les partenaires s'approprient rapidement des activités et les mènent par eux-mêmes, d'où la subvention directe à certains partenaires pour une appropriation et une mise en œuvre directe, sous une supervision et un suivi-évaluation réguliers et allant peu à peu vers le mentorat.

Le budget de ce projet sera transféré en deux tranches de 70% et 30 % successivement pour les RUNO.

Remplissez deux tableaux dans l'annexe D du budget Excel.

Dans le premier tableau budgétaire Excel de l'annexe D, veuillez inclure le pourcentage d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes (GEWE) pour chaque activité. Fournissez également une justification claire pour chaque allocation GEWE (par exemple, la formation comprendra une session sur l'égalité des sexes, des efforts spécifiques seront déployés pour assurer une représentation égale des femmes, etc.).

Annexe A. Liste de contrôle de l'état de préparation de la mise en œuvre du projet

Question	Oui	Non	Commentaire
Planification			
1. Tous les partenaires d'exécution ont-ils été identifiés ? Sinon, quelles sont les étapes restantes et le calendrier proposé	x		
2. Les mandats du personnel clé du projet ont-ils été finalisés et prêts à être publiés ? Veuillez joindre à la soumission	x		
3. Les sites du projet ont-ils été identifiés ? Sinon, quel sera le processus et le calendrier	x		
4. Les communautés locales et les bureaux gouvernementaux ont-ils été consultés / sensibilisés sur l'existence du projet ? Veuillez indiquer quand cela a été fait ou quand cela sera fait.	x		
5. Une analyse / identification préliminaire des leçons apprises / des activités existantes a-t-elle été effectuée ? Sinon, quelle analyse reste-t-il à faire pour permettre la mise en œuvre et le calendrier proposé ?	x		
6. Les critères des bénéficiaires ont-ils été identifiés ? Sinon, quels seront le processus et le calendrier.	x		
7. Des accords ont-ils été conclus avec les homologues gouvernementaux concernés concernant les sites de mise en œuvre du projet, les approches, la contribution du gouvernement ?	x		
8. Des dispositions claires ont-elles été prises sur l'approche de mise en œuvre du projet entre les organisations bénéficiaires du projet ?	x		
9. Quelles autres activités préparatoires doivent être entreprises avant que la mise en œuvre effective du projet puisse commencer et combien de temps cela prendra-t-il ?		N/A	
Genre			
10. L'expertise de l'ONU en matière de genre a-t-elle influencé la conception du projet (par exemple, un conseiller / expert / point focal en matière de genre ou un collègue d'ONU Femmes a-t-il apporté sa contribution) ?		x	
11. Des consultations avec des femmes et / ou des organisations de jeunesse ont-elles éclairé la conception du projet ?	x		
12. Les indicateurs et cibles du cadre de résultats sont-ils ventilés par sexe et par âge ?	x		
13. L'annexe budgétaire comprend-elle des allocations vers GEWE pour toutes les activités et des justifications claires des allocations GEWE ?	x		

Annexe B. Liste de contrôle de l'optimisation des ressources du projet PBF (« Value for Money »)

Question	Oui	Non	Commentaire
1. Le projet a-t-il une justification narrative du budget, qui fournit des informations supplémentaires spécifiques au projet sur tout choix budgétaire majeur ou des coûts de personnel, de fonctionnement ou de déplacement plus élevés que d'habitude, afin d'expliquer comment le projet garantit l'optimisation des ressources ?	X		
2. Les coûts unitaires (par exemple pour les voyages, les services de consultants, l'achat de matériel, etc.) sont-ils comparables à ceux utilisés dans des interventions similaires (soit dans des contextes nationaux similaires, au sein des régions, soit dans des interventions antérieures dans le même contexte national) ? Sinon, cela doit être expliqué dans la section narrative du budget.	X		
3. Le budget proposé est-il proportionné aux résultats escomptés du projet et à la portée du projet (par exemple, nombre, taille et éloignement des zones géographiques et nombre de bénéficiaires directs et indirects proposés) ? Fournissez vos commentaires.	X		
4. Le pourcentage de personnel et de frais de fonctionnement de l'agence des Nations Unies récipiendaire et de tout partenaire d'exécution est-il clairement visible et raisonnable pour le contexte (e.g. pas plus de 20% pour le personnel, et coûts raisonnables pour les voyages et coûts opérationnels directs) à moins d'être bien justifiés dans la section narrative) ?	X		
5. Les frais de personnel sont-ils proportionnels à la quantité de travail requise pour l'activité ? Et le projet utilise-t-il du personnel / une expertise locale plutôt qu'internationale lorsque cela est possible ? Quelle est la justification du recours à du personnel international, le cas échéant ?	X		
6. Le projet propose-t-il l'achat de matériaux, d'équipements et d'infrastructures pour plus de 15% du budget ? Dans l'affirmative, veuillez indiquer les mesures prises pour garantir l'optimisation des ressources dans le processus de passation des marchés et leur entretien / utilisation durable pour la consolidation de la paix après la fin du projet.		X	
7. Le projet propose-t-il l'achat d'un ou de plusieurs véhicules pour le projet ? Si oui, veuillez expliquer pourquoi les véhicules / véhicules de location existants ne peuvent pas être utilisés.		X	
8. Les agences d'exécution ou la mission des Nations Unies apportent-elles une source supplémentaire de financement / soutien en nature non PBF au projet ? Veuillez expliquer ce qui est fourni. Et si non, pourquoi pas.	X		Pour chaque agence, une partie du salaire de certains staff est prise en charge par leur budget propre.

Annexe B.1: Project Administrative arrangements for UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

The UNDP MPTF Office serves as the Administrative Agent (AA) of the PBF and is responsible for the receipt of donor contributions, the transfer of funds to Recipient UN Organizations, the consolidation of narrative and financial reports and the submission of these to the PBSO and the PBF donors. As the Administrative Agent of the PBF, MPTF Office transfers funds to RUNOS on the basis of the signed Memorandum of Understanding between each RUNO and the MPTF Office.

AA Functions

On behalf of the Recipient Organizations, and in accordance with the UNDG-approved “Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds” (2008), the MPTF Office as the AA of the PBF will:

- Disburse funds to each of the RUNO in accordance with instructions from the PBSO. The AA will normally make each disbursement within three (3) to five (5) business days after having received instructions from the PBSO along with the relevant Submission form and Project document signed by all participants concerned;
- Consolidate the financial statements (Annual and Final), based on submissions provided to the AA by RUNOS and provide the PBF annual consolidated progress reports to the donors and the PBSO;
- Proceed with the operational and financial closure of the project in the MPTF Office system once the completion is completed by the RUNO. A project will be considered as operationally closed upon submission of a joint final narrative report. In order for the MPTF Office to financially closed a project, each RUNO must refund unspent balance of over 250 USD, indirect cost (GMS) should not exceed 7% and submission of a certified final financial statement by the recipient organizations’ headquarters);
- Disburse funds to any RUNO for any costs extension that the PBSO may decide in accordance with the PBF rules & regulations.

Accountability, transparency and reporting of the Recipient United Nations Organizations

Recipient United Nations Organizations will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

Each RUNO shall establish a separate ledger account for the receipt and administration of the funds disbursed to it by the Administrative Agent from the PBF account. This separate ledger account shall be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures, including those relating to interest. The separate ledger account shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the financial regulations, rules, directives and procedures applicable to the RUNO.

Each RUNO will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Semi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist

Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reporting and timeline

Timeline	Event
30 April	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
<i>Certified final financial report to be provided by 30 June of the calendar year after project closure</i>	

UNEX also opens for voluntary financial reporting for UN recipient organizations the following dates

31 July	Voluntary Q2 expenses (January to June)
31 October	Voluntary Q3 expenses (January to September)

Unspent Balance exceeding USD 250, at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the MPTF Office, no later than six months (30 June) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Ownership of equipment, supplies and other property financed from the PBF shall vest in the RUNO undertaking the activities. Matters relating to the transfer of ownership by the RUNO shall be determined in accordance with its own applicable policies and procedures.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent's website (<http://mptf.undp.org>).

Annexe B.2: Project Administrative arrangements for Non-UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

Accountability, transparency and reporting of the Recipient Non-United Nations Organization:

The Recipient Non-United Nations Organization will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will

be administered by each recipient in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

The Recipient Non-United Nations Organization will have full responsibility for ensuring that the Activity is implemented in accordance with the signed Project Document ;

In the event of a financial review, audit or evaluation recommended by PBSO, the cost of such activity should be included in the project budget ;

Ensure professional management of the Activity, including performance monitoring and reporting activities in accordance with PBSO guidelines.

Ensure compliance with the Financing Agreement and relevant applicable clauses in the Fund MOU.

Reporting:

Each Receipt will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Bi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reports and timeline

Timeline	Event
28 February	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
30 April	Report Q1 expenses (January to March)
31 July	Report Q2 expenses (January to June)
31 October	Report Q3 expenses (January to September)
<i>Certified final financial report to be provided at the quarter following the project financial closure</i>	

Unspent Balance exceeding USD 250 at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the Administrative Agent, no later than three months (31 March) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Matters relating to the transfer of ownership by the Recipient Non-UN Recipient Organization will be determined in accordance with applicable policies and procedures defined by the PBSO.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent website (<http://www.mptf.undp.org>)

Final Project Audit for non-UN recipient organization projects

An independent project audit will be requested by the end of the project. The audit report needs to be attached to the final narrative project report. The cost of such activity must be included in the project budget.

Special Provisions regarding Financing of Terrorism

Consistent with UN Security Council Resolutions relating to terrorism, including UN Security Council Resolution 1373 (2001) and 1267 (1999) and related resolutions, the Participants are firmly committed to the international fight against terrorism, and in particular, against the financing of terrorism. Similarly, all Recipient Organizations recognize their obligation to comply with any applicable sanctions imposed by the UN Security Council. Each of the Recipient Organizations will use all reasonable efforts to ensure that the funds transferred to it in accordance with this agreement are not used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime. If, during the term of this agreement, a Recipient Organization determines that there are credible allegations that funds transferred to it in accordance with this agreement have been used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime it will as soon as it becomes aware of it inform the head of PBSO, the Administrative Agent and the donor(s) and, in consultation with the donors as appropriate, determine an appropriate response.

Non-UN recipient organization (NUNO) eligibility:

In order to be declared eligible to receive PBF funds directly, NUNOs must be assessed as technically, financially and legally sound by the PBF and its agent, the Multi Partner Trust Fund Office (MPTFO). Prior to submitting a finalized project document, it is the responsibility of each NUNO to liaise with PBSO and MPTFO and provide all the necessary documents (see below) to demonstrate that all the criteria have been fulfilled and to be declared as eligible for direct PBF funds.

The NUNO must provide (in a timely fashion, ensuring PBSO and MPTFO have sufficient time to review the package) the documentation demonstrating that the NUNO:

- Has previously received funding from the UN, the PBF, or any of the contributors to the PBF, in the country of project implementation.
- Has a current valid registration as a non-profit, tax exempt organization with a social based mission in both the country where headquarter is located and in country of project implementation for the duration of the proposed grant. (**NOTE:** If registration is done on an annual basis in the country, the organization must have the current registration and obtain renewals for the duration of the project, in order to receive subsequent funding tranches).
- Produces an annual report that includes the proposed country for the grant.
- Commissions audited financial statements, available for the last two years, including the auditor opinion letter. The financial statements should include the legal organization that will sign the agreement (and oversee the country of implementation, if applicable) as well as the activities of the country of implementation. (**NOTE:** If these are not available for the country of proposed project implementation, the CSO will also need to provide the latest two audit reports for a program or project based audit in country.) The letter from the auditor should also state whether the auditor firm is part of the nationally qualified audit firms.
- Demonstrates an annual budget in the country of proposed project implementation for the previous two calendar years, which is at least twice the annualized budget sought from PBF for the project.²²
- Demonstrates at least 3 years of experience in the country where grant is sought.
- Provides a clear explanation of the CSO's legal structure, including the specific entity which will enter into the legal agreement with the MPTF-O for the PBF grant.

²² Annualized PBF project budget is obtained by dividing the PBF project budget by the number of project duration months and multiplying by 12.

Annexe C : Cadre de résultats du projet (DOIT inclure des cibles de données ventilées par sexe et par âge)

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes
<p>Résultat 1: Des outils d'autoprotection des jeunes qui s'engagent, s'expriment et s'exposent pour la défense des droits humains dans l'espace civique leur permettent d'être en pleine confiance et d'être en pleine possession de la capacité d'agir effectivement pour faire entendre un discours pacifique, professionnel et responsable</p> <p>(Cible(s) ODD auxquels le projet contribue)</p> <ul style="list-style-type: none"> 5 – « Égalité entre les sexes » (5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.a, 5.b) 10 – « Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein » (10.2, 10.3, 10.6). 16 – « Promouvoir une société pacifique et inclusive pour le développement durable, l'accès à la justice pour tous et créer des institutions efficaces, redevables et inclusives à tous les niveaux » (16.1, 16.2, 16.3, 16.5, 16.6, 16.7, 16.10, 16.a, 16.b), et de 17 concernant le partenariat avec les jeunes (17.3, 17.5, 17.6, 17.9, 17.16, 17.17, 17.18) <p>Recommandations de l'Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen</p> <p>n° 121.6, 21.7, 21.9, 121.16, 21.19, 121.53, 121.55, 121.56, 121.58, 121.59, 121.94, 121.95, 121.96, 121.97, 121.109, 121.118, 121.120, 121.21, 121.22, 121.123, 121.124, 121.125, 121.127, 121.130, 121.131, 121.133, 121.159.</p>		<p>Indicateur 1 a</p> <p>Pourcentage des jeunes ciblés qui se sentent compétents, capables et sûrs dans leur défense des droits humains</p> <p>Niveau de référence : Sur la base des entretiens et sondages avec les jeunes, A déterminer (AD)</p> <p>Cible: (Les résultats visent à atteindre au moins 50 points de jeunes hommes et 50 points de jeunes femmes)</p> <p>Avril 2024 +10 points</p> <p>Novembre 2025 +50 points</p>	<p>Interviews, consultations et sondages (hors ligne et sur ligne)</p> <p><u>Fréquence des collectes :</u> Au début du projet et à la fin du projet</p>	
		<p>Indicateur 1 b</p> <p>Pourcentage d'organisations de jeunes, de médias et de réseaux sociaux ayant mis en œuvre les stratégies pour la protection des jeunes défenseurs des droits humains et des stratégies de sensibilisation aux médias et à l'information pour la paix dans leurs activités</p> <p>Niveau de référence : 0 Rapports des organisations cibles</p> <p>Cible: 100%</p> <p>Avril 2024 - 0</p> <p>Novembre 2025 100%</p>	<p>Suivi et rapports des organisations cibles</p> <p><u>Fréquence des collectes :</u> Au début du projet et à la fin du projet</p>	
		<p>Produit 1.1 Le cadre juridique et les pratiques des différents acteurs de l'occupation et de la gestion de l'espace civique sont circonscrits, discutés et vulgarisés en vue d'une autoprotection qualifiée, responsable et sûre des jeunes s'engageant et se mobilisant pour la défense des droits humains dans cet espace</p>	<p>Indicateur 1.1.1</p> <p>Pourcentage des connaissances acquises par les jeunes cibles en lois et systèmes régissant l'espace civique pour leur autoprotection</p> <p>Niveau de référence : AD</p> <p>Cible : (Les résultats visent à atteindre 50 points de jeunes hommes et 50 points de jeunes femmes)</p>	<p>Questionnaires avant et après formation (Courant de la mise en œuvre, la collecte se fera à travers les rapports de rapid assessment CAP)</p> <p>Rapports semestriels et annuels</p>

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes
	<p><u>Liste des activités relevant du produit :</u></p> <p>Activité 1.1.1. Réaliser un état des lieux (incluant une étude de baseline des indicateurs) du fonctionnement et des mécanismes possibles d'autoprotection et de protection dans l'espace civique relatif aux actrices et acteurs étatiques et aux groupes cibles de jeunes (acteurs non étatiques) afin de documenter les systèmes formels et informels, y compris au niveau communautaire (en ligne et hors ligne) ; les bonnes pratiques, les défis et les opportunités ; les obstacles (structurels et comportementaux) à la participation et à la consolidation de la paix des jeunes femmes et hommes ainsi que des minorités ; les risques et les éventuels mécanismes de partenariat, afin d'informer intersectionnellement la mise en œuvre de ce projet.</p> <p>Activité 1.1.2. Sur la base des résultats de l'état des lieux de l'activité 1.1.1, élaborer des guides pratiques d'autoprotection et de protection à l'intention des groupes cibles de jeunes présentant les détails des lois et cadres clés en vigueur, un outil d'autoprotection lors d'engagement civique (le passeport du jeune ZA MIOVA), régissant l'engagement dans l'espace civique et assurer un processus de vulgarisation et de diffusion.</p>	<p>Indicateur 1.1.2</p> <p>Pourcentage de jeunes relayant/appliquant les connaissances acquises en lois et systèmes régissant l'espace civique pour leur autoprotection</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : (Les résultats visent à atteindre 50 points de jeunes hommes et 50 points de jeunes femmes)</p>	<p>Questionnaires avant et après formation (Courant de la mise en œuvre, la collecte se fera à travers les rapports de rapid assessment CAP)</p> <p>Rapports semestriels et annuels</p>	
	<p>Produit 1.2 Les capacités en autoprotection des jeunes s'engageant et se mobilisant pour la défense des droits humains dans l'espace civique sont renforcées pour une adéquation avec le cadre juridique et les pratiques des différents acteurs de l'occupation et de la gestion de cet espace</p> <p><u>Liste des activités relevant du produit :</u></p> <p>Activité 1.2.1. Renforcer les capacités en autoprotection, en tenant compte des spécificités de genre, de pools de jeunes défenseurs des droits humains, jeunes reporters, club, réseaux</p>	<p>Indicateur 1.2.1</p> <p>Pourcentage de jeunes défenseurs des DH qui utilisent les connaissances sur l'autoprotection pour protéger leur engagement dans l'espace civique</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : (Les résultats visent à atteindre 50 points de jeunes hommes et 50 points de jeunes femmes)</p> <p>Novembre 2024 : 20% des jeunes hommes et de 20% de jeunes femmes utilisent les informations d'autoprotection</p>	<p>Suivi et rapports des organisations cibles</p> <p>Collecte à travers U-Report</p> <p>Rapports semestriels et annuels</p>	

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes
	des jeunes journalistes, influenceurs et des femmes journalistes	Novembre 2025 : 50% des jeunes hommes et de 50% de jeunes femmes utilisent les informations		
	<p>Activité 1.2.2. Appuyer l'autoprotection et l'empowerment spécifiques aux jeunes filles et jeunes femmes et des minorités (incluant les personnes handicapées et les personnes atteintes d'albinisme et les filles et jeunes femmes déplacées, et celles en conflit avec la loi) aux niveaux individuel et collectif pour une occupation qualifiée, responsable, sûre et reconnue de l'espace civique</p> <p>Activité 1.2.3. Appuyer 60 initiatives d'engagement autoprotégé de jeunes qui souhaitent s'engager dans l'espace civique de manière à promouvoir les droits humains incluant ceux des enfants, les libertés fondamentales et la lutte contre la corruption de manière sûre et pacifique.</p> <p>Activité 1.2.4. Mettre en œuvre le plan de vulgarisation et de diffusion à travers une campagne nationale sur les détails des lois et cadres clés en vigueur régissant la protection et l'engagement des jeunes dans l'espace civique</p>	<p>Indicateur 1.2.2 : Pourcentage de filles et femmes outillées, se sentant protégées pour s'engager dans l'espace civique</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : Au moins 50 % de jeunes femmes</p>	<p>Suivi et rapports des structures de jeunes filles et femmes cibles</p> <p>Collecte à travers U-Report</p> <p><u>Fréquence des collectes :</u> Au début, A la fin de l'année 1 du projet et à la fin du projet</p>	
<p>Résultat 2 : La protection des jeunes engagés dans l'espace civique pour la défense des droits humains, par les acteurs des mécanismes institutionnels concernées est effective et accrue à travers un engagement conjoint et une collaboration responsable, inclusive et sûre</p> <p>(Cible(s) ODD auxquels le projet contribue)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 5 – « Égalité entre les sexes » (5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.a, 5.b) ▪ 10 – « Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein » (10.2, 10.3, 10.6). ▪ 16 – « Promouvoir une société pacifique et inclusive pour le développement 		<p>Indicateur 2 a Pourcentage de jeunes en confiance et se sentant protégés par les mécanismes de protection institutionnels à travers une amélioration de la redevabilité des autorités étatiques</p> <p>Niveau de référence : À déterminer Cible : (Les résultats visent à atteindre une amélioration de 50 points pour les jeunes hommes et 50 points pour les jeunes femmes)</p> <p>Indicateur 2 b Pourcentage d'acteurs des mécanismes institutionnels s'engageant conjointement avec les jeunes engagés</p>	<p>Enquête de référence réalisée lors de l'état des lieux (baseline)</p> <p><u>Fréquence des collectes :</u> Au début, A la fin de l'année 1 du projet et à la fin du projet</p> <p>Questionnaires et sondages</p>	

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes
<p>durable, l'accès à la justice pour tous et créer des institutions efficaces, redevables et inclusives à tous les niveaux » (16.1, 16.2, 16.3, 16.5, 16.6, 16.7, 16.10, 16.a, 16.b), et de</p> <ul style="list-style-type: none"> 17 concernant le partenariat avec les jeunes (17.3, 17.5, 17.6, 17.9, 17.16, 17.17, 17.18) <p>Recommandations de l'Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen n° 121.6, 21.7, 21.9, 121.16, 21.19, 121.53, 121.55, 121.56, 121.58, 121.59, 121.94, 121.95, 121.96, 121.97, 121.109, 121.118, 121.120, 121.21, 121.22, 121.123, 121.124, 121.125, 121.127, 121.130, 121.131, 121.133, 121.159.</p>	<p>Produit 2.1 Les institutions de l'État ont les connaissances, la capacité et la volonté de s'engager et d'accroître l'effectivité des mécanismes de protection des jeunes défenseurs des droits humains engagés dans l'espace civique afin de s'assurer que les violations des droits humains et des libertés fondamentales soient traitées selon les normes</p> <p><u>Liste des activités relevant du produit :</u></p> <p>Activité 2.1.1 : Renforcer les capacités et l'engagement des institutions étatiques, judiciaires et des avocat.e.s en charge de la protection des droits humains et leurs défenseurs, incluant ceux des enfants, à répondre aux préoccupations des jeunes engagé.e.s, y compris pour améliorer les cadres législatifs et institutionnels, tout en tenant compte des questions de genre</p> <p>Activité 2.1.2 : Renforcer les capacités des forces de sécurité en fonction pour contribuer à</p>	<p>dans l'espace civique pour développer une confiance mutuelle</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : Au moins 30 % des acteurs des mécanismes institutionnels ciblés</p> <p>Indicateur 2.1.1 Pourcentage des acteurs des mécanismes institutionnels de protection se sentant engagés dans la protection des jeunes défenseurs des droits humains engagés dans l'espace civique</p> <p>Niveau de référence : À déterminer Cible: (les résultats visent à atteindre une amélioration de 50 points par rapport au niveau de référence)</p>	<p><u>Fréquence des collectes :</u> Au début, A la fin de l'année 1 du projet et à la fin du projet</p> <p>Enquête de référence réalisée lors de l'état des lieux (baseline)</p> <p>Enquêtes mid-term et/ou endline</p>	

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes
	<p>l'amélioration de la protection des jeunes engagé.e.s (à travers les plateformes et mécanismes mis en place par Rary Aro Mada, OBS Mada, PRF) garantissant un engagement régulier entre la société civile des jeunes et les forces de sécurité locales pour prévenir la violence, les attaques et les conflits.</p> <p>Activité 2.1.3 : Renforcer l'offre de formation sur les droits humains et la liberté d'expression des forces de sécurité et des institutions judiciaires à travers les cursus dans les universités et les écoles professionnelles étatiques et non étatique</p> <p>Activité 2.1.4 : Appuyer les institutions pour l'organisation de portes ouvertes, journées thématiques, forums nationaux en lien avec la promotion et la protection en vue de la vulgarisation et de l'appropriation des droits humains et de la liberté d'expression</p>	<p>Indicateur 2.1.2 Pourcentage des cas de violations des droits humains et des libertés fondamentales dénoncés par les jeunes défenseurs des droits humains engagés dans l'espace civique et traités par les acteurs institutionnels</p> <p>Niveau de référence : À déterminer Cible: (les résultats visent à atteindre une amélioration de 30 points du % des cas dénoncés du niveau de référence)</p>	<p>Enquête de référence réalisée lors de l'état des lieux (baseline)</p> <p>Enquêtes mid-term et/ou endline</p>	
	<p>Produit 2.2 En s'appuyant sur les outils de dialogues existants, une passerelle de dialogue axée sur la protection entre les institutions, notamment politiques, judiciaires, juridiques et les forces de sécurité et les jeunes engagés est renforcée pour permettre une meilleure inclusion et protection institutionnelle des jeunes défenseurs des droits humains dans l'espace civique pour une collaboration responsable, inclusive et sûre</p>	<p>Indicateur 2.2.1 Pourcentage de jeunes ressentant une collaboration responsable, inclusive et sûre avec les acteurs des mécanismes de protection institutionnels</p> <p>Niveau de référence : À déterminer Cible: (les résultats visent à atteindre une amélioration de 50 points pour les jeunes hommes et 50 points pour les jeunes femmes)</p>	<p>Enquête de référence réalisée lors de l'état des lieux (baseline)</p> <p>Collecte à travers U-Report</p> <p>Rapports semestriels et annuels</p>	

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes
	<p><u>Liste des activités relevant du produit :</u></p> <p>Activité 2.2.1. Appuyer au niveau local, des mécanismes de dialogues réguliers et institutionnalisés mis en œuvre par les projets PBF afin de renforcer la confiance des jeunes envers les institutions étatiques sur leur protection pour appuyer une participation sereine, progressive et libre de jeunes engagés.</p> <p>Activité 2.2.2. Renforcer au niveau local la protection spécifique pour la participation active et inclusive des femmes et des minorités pour une visibilité efficace et une acceptation sociale de leur rôle moteur dans les espaces de dialogues et de prise de parole.</p> <p>Activité 2.2.3. Mettre en place un mécanisme participatif de feedback communautaire et de redevabilité sociale pour tous les participants et intervenants.</p>	<p>Indicateur 2.2.1</p> <p>Pourcentages des acteurs politiques, judiciaires, juridiques et des forces de sécurité s'engageant pour l'inclusion et la collaboration responsable et sûre avec les jeunes</p> <p>Niveau de référence : À déterminer Cible: (les résultats visent à atteindre une amélioration de 30 points du % des cas dénoncés du niveau de référence)</p>	<p>Enquête de référence réalisée lors de l'état des lieux (baseline)</p> <p>Enquêtes mid-term et/ou endline</p>	
<p>Résultat 3 : Des mécanismes institutionnels, non étatiques, en ligne et hors-ligne, de protection co-existants et sont opérationnels et pérennes pour assurer la légitimité, la liberté, la résilience et la protection des jeunes défenseurs des droits humains engagés dans l'espace civique</p> <p>(Cible(s) ODD auxquels le projet contribue)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 5 – « Égalité entre les sexes » (5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.a, 5.b) ▪ 10 – « Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein » (10.2, 10.3, 10.6). ▪ 16 – « Promouvoir une société pacifique et inclusive pour le développement durable, l'accès à la justice pour tous et créer des institutions efficaces, redevables et inclusives à tous les 		<p>Indicateur 3 a</p> <p>Pourcentage de jeunes défenseurs des droits humains se sentant légitimes, libres et résilients dans leurs revendications grâce à la pluralité de protection à leur disposition</p> <p>Niveau de référence : À déterminer Cible: (les résultats visent à atteindre une amélioration de 50 points pour les jeunes hommes et 50 points pour les jeunes femmes)</p>	<p>Enquête de référence réalisée lors de l'état des lieux (baseline)</p> <p>Enquêtes mid-term et/ou endline</p>	
		<p>Indicateur 3 b</p> <p>Pourcentage de jeunes connaissant et comprenant l'usage des outils et mécanismes de protection existant auprès des publics cibles, des femmes et des publics vulnérables</p> <p>Niveau de référence : A déterminer Cible : (les résultats visent à atteindre une amélioration de 50 points pour les</p>	<p>Sondages et consultations</p> <p>Enquêtes mid-term et/ou endline</p>	

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes
<p>niveaux » (16.1, 16.2, 16.3, 16.5, 16.6, 16.7, 16.10, 16.a, 16.b), et de</p> <ul style="list-style-type: none"> 17 concernant le partenariat avec les jeunes (17.3, 17.5, 17.6, 17.9, 17.16, 17.17, 17.18) <p>Recommandations de l' Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen</p> <p>n° 121.6, 21.7, 21.9, 121.16, 21.19, 121.53, 121.55, 121.56, 121.58, 121.59, 121.94, 121.95, 121.96, 121.97, 121.109, 121.118, 121.120, 121.21, 121.122, 121.123, 121.124, 121.125, 121.127, 121.130, 121.131, 121.133, 121.159.</p>		<p>jeunes hommes et 50 points pour les jeunes femmes)</p> <p>Indicateur 3 c : Pourcentage de jeunes dans les zones ciblées qui pensent que les principales institutions publiques les jeunes s'engageant dans l'espace civique</p> <p>Niveau de référence : A déterminer Cible : (les résultats visent à atteindre une amélioration de 50 points pour les jeunes hommes et 50 points pour les jeunes femmes)</p>	<p>Sondages et consultations</p> <p>Enquêtes mid-term et/ou endline</p>	
	<p>Produit 3.1. Les stratégies et mécanismes de protection des jeunes engagés dans l'espace civique sont développés et/ou renforcés, incluant un système d'alerte précoce en réseaux et coordonné de jeunes défenseurs des droits humains en danger</p> <p><u>Liste des activités relevant du produit :</u></p> <p>Activité 3.1.1. Développer et promouvoir une stratégie et des mécanismes de protection et de sécurité des jeunes engagés basée sur l'état de lieux et en intégrant des méthodologies liées aux besoins sexo-spécifiques des femmes, se basant notamment sur les MoU signés avec les autorités et les Comités de Paix</p> <p>Activité 3.1.2. Appuyer et mettre en réseau des structures existantes et pérennes de protection non étatiques pour élargir leurs actions à tous les jeunes engagés, en leur dotant des capacités, d'outils et de moyens nécessaires</p> <p>Activité 3.1.3. Mettre en place un fonds d'appui à la protection juridique et judiciaire (frais engagés dans le système judiciaire) des jeunes défenseuses et défenseurs des droits humains, en</p>	<p>Indicateur 3.1.1 Pourcentage des cas de défenseurs des droits humains en danger pris en charge par les mécanismes mis en place, en prenant en compte les spécificités de genre et intersectionnelles</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : (50% pour le cas de jeunes hommes et 50% pour le cas de jeunes femmes)</p>	<p>Rapports de suivi U-report</p> <p>Rapports semestriels et annuels</p>	
		<p>Indicateur 3.1.2 Pourcentage d'organisations de la société civile utilisant le système d'alerte précoce en réseaux et coordonné des jeunes défenseurs des droits humains</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : (les résultats visent à atteindre une amélioration de 50% de cas alertés pour les jeunes hommes et 50% de cas alertés pour les jeunes femmes)</p>	<p>Rapports de suivi U-report</p> <p>Rapports semestriels et annuels</p>	

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes
	<p>tenant compte des risques spécifiques aux femmes selon une approche intersectionnelle.</p> <p>Activité 3.1.4. Développer des applications et outils de collectes de données (Data) et d'alertes précoces, en coopération avec les structures existantes (étatiques et non étatiques) de suivi et d'adresser des cas de violations des droits humains et d'atteintes à la liberté d'expression, pour appuyer les actions de protection des jeunes et soutenir la libre participation de tou.te.s dans les espaces civique et démocratique.</p>	<p>Indicateur 3.1.3 Pourcentage d'utilisation de fonds d'appuis pour la protection juridique et judiciaire des jeunes engagés mis en œuvre, en tenant compte des risques sexo-spécifiques et de l'intersectionnalité des jeunes engagés</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : Au moins 80% (dont 50% pour les hommes et 50% pour les femmes)</p>	<p>Rapports de suivi</p> <p>Rapports semestriels et annuels</p>	
	<p>Produit 3.2 Les stratégies d'engagement civique des jeunes, les mécanismes étatiques et des OSC-s sont soutenues par des approches et outils de protection en ligne/numériques et au niveau communautaire afin d'inciter un changement social et comportemental en soutien aux objectifs du projet</p> <p>Liste des activités relevant du produit :</p> <p>Activité 3.2.1. Développer et mettre en œuvre des stratégies de changement social et comportemental basées sur les évidences pour accompagner les institutions et les jeunes acteurs de paix à soutenir les actions de protection des jeunes engagés dans l'espace civique.</p>	<p>Indicateur 3.2.1 Taux d'utilisation des outils de protection en ligne/numériques et au niveau communautaire par les jeunes filles et garçons engagés et défenseurs des droits humains</p> <p>Niveau de référence : A déterminer Cible : une amélioration de 75% (dont 50% de cas alertés pour les jeunes hommes et 50% de cas alertés pour les jeunes femmes)</p>	<p>Enquête de référence réalisée lors de l'état des lieux (baseline)</p> <p>Rapports semestriels et annuels</p>	
	<p>Activité 3.2.2. Opérationnaliser les mécanismes d'écoutes sociales (online et offline) permettant de collecter les évidences communicationnelles et feedbacks des acteurs de paix engagés dans l'espace civique</p> <p>Activité 3.2.3. Soutenir l'opérationnalisation des mécanismes de protection des jeunes cibles via les structures et infrastructures de jeunesse (maisons de jeunes, centres de jeunes, associations de jeunes locaux, observatoires, comité de paix) pour renforcer les interventions en faveur de l'engagement civique des jeunes au niveau local.</p> <p>Activité 3.2.4. Appuyer les structures qui soutiennent les jeunes dans le processus de</p>	<p>Indicateur 3.2.2 Nombre de personnes qui partagent leurs préoccupations et posent des questions/clarifications sur les services de soutien disponibles pour répondre à leurs besoins grâce à des mécanismes de feedback établis</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : au moins 2 par mois par mécanismes</p>	<p>Rapports réguliers sur l'opération de chaque mécanisme</p> <p>Rapports semestriels et annuels</p>	

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes
	protection pour la mise en place de podcasts relatifs aux droits humains et à la liberté d'expression, aux niveaux régionaux via les Comités de Paix, les Maisons des Jeunes et le réseau du Studio Sifaka, afin d'inciter un changement social et comportemental Activité 3.2.5. Mise en place d'un partenariat de collaboration entre les OSC de jeunes et les médias nationaux pour assurer l'accès à des outils d'expression et la diffusion de messages pour la paix portés par les jeunes cibles			
	Produit 3.3 Des capacités de développement de projet, de mobilisation de ressources, de suivi et évaluation, sensibles au genre et à l'intersectionnalité, en vue de la pérennisation des acquis du projet en termes de protection des défenseuses et défenseurs des droits humains, sont développées et effectives Liste des activités relevant du produit : Activité 3.3.1. Développer les capacités des jeunes aux techniques de montage de projet sensibles au genre et à l'intersectionnalité, au développement des partenariats et à la mobilisation de ressources.	Indicateur 3.3.1 Pourcentage de jeunes défenseurs des droits humains se sentant confiants pour la mobilisation de ressources, le développement de projet, le suivi et évaluation sensibles au genre et à l'intersectionnalité et pour la pérennisation des mécanismes de protection Niveau de référence : 0 Cible : 70% (dont 50% pour les jeunes hommes et 50% pour les jeunes femmes)	Questionnaires et sondages U-Report Rapports semestriels et annuels	
	Activité 3.3.2. Développer des mécanismes et des outils d'intégration des jeunes filles et garçons dans le suivi, évaluation du programme à toutes les étapes de mise en œuvre du programme.	Indicateur 3.3.2 Nombre de nouveaux projets sur la protection des jeunes défenseurs des droits humains par les jeunes eux-mêmes financés avant la fin du projet Niveau de référence : 0 Cible : au moins 2 dont 1 pour les ODH et 1 pour les CdP	Rapports réguliers par les ODH et les CdP Rapports semestriels et annuels	

For MPTFO Use

Totals				
	HCDH	UNESCO	UNICEF	Totals
1. Staff and other personnel	\$ 213,144.00	\$ 137,546.50	\$ 41,000.00	\$ 391,690.50
2. Supplies, Commodities, Materials	\$ 27,000.00	\$ 15,000.00	\$ 40,000.00	\$ 82,000.00
3. Equipment, Vehicles, and Furniture (including Depreciation)	\$ 10,000.00	\$ 67,000.00	\$ 10,000.00	\$ 87,000.00
4. Contractual services	\$ 173,000.00	\$ 157,900.00	\$ 135,000.00	\$ 465,900.00
5. Travel	\$ 191,000.00	\$ 123,300.00	\$ 38,000.00	\$ 352,300.00
6. Transfers and Grants to Counterparts	\$ 245,000.00	\$ 39,000.00	\$ 50,000.00	\$ 334,000.00
7. General Operating and other Costs	\$ 138,268.00	\$ -	\$ 18,000.00	\$ 156,268.00
Sub-Total	\$ 997,412.00	\$ 539,746.50	\$ 332,000.00	\$ 1,869,158.50
7% Indirect Costs	\$ 69,818.84	\$ 37,782.26	\$ 23,240.00	\$ 130,841.10
Total	\$ 1,067,230.84	\$ 577,528.76	\$ 355,240.00	\$ 1,999,999.60

Performance-Based Tranche Breakdown					
	HCDH	UNESCO	UNICEF	TOTAL	Tranche %
First Tranche:	\$ 747,061.59	\$ 404,270.13	\$ 248,668.00	\$ 1,399,999.72	70%
Second Tranche:	\$ 320,169.25	\$ 173,258.63	\$ 106,572.00	\$ 599,999.88	30%

Third Tranche:	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	0%
TOTAL	\$ 1,067,230.84	\$ 577,528.76	\$ 355,240.00	\$ 1,999,999.60	